

M

Académie
supérieure de
musique

Guide de l'étudiant

**Académie
supérieure
de musique**

Vincent Dubois

Directeur de l'Académie
supérieure de musique
de Strasbourg

Directeur adjoint de la Haute
école des arts du Rhin

Édito


Riche d'une équipe pédagogique de haut niveau et d'une structure parfaitement adaptée, l'Académie supérieure de musique de Strasbourg propose des formations en direction des futurs musiciens professionnels souhaitant évoluer dans de nombreux domaines. L'offre de formation couvre la musique ancienne, classique, contemporaine ou jazz et ouvre aux métiers de musicien d'orchestre, soliste, chambriste, chef d'ensemble, compositeur, improvisateur, ainsi qu'aux métiers de l'enseignement spécialisé.

Les professeurs de l'Académie, regroupant de nombreuses personnalités reconnues sur les scènes musicales nationales et internationales, dispensent avant tout un enseignement axé sur la pratique (1h30 de cours d'instrument par semaine). Se rajoutent à cela une trentaine de master classes annuelles données par des artistes (solistes ou ensembles) de renommée internationale.

Élaborés conjointement avec l'université de Strasbourg, menant à l'obtention du DNSPM, du Diplôme d'État, de la licence et du master, les enseignements permettent aux étudiants de se concentrer sur l'apprentissage de leur spécialité, indispensable à leur réussite future dans les métiers du spectacle vivant et de l'enseignement. Par ailleurs la structure est l'une des rares en France à proposer un 2^e cycle d'enseignement supérieur, le master « Composition et interprétation musicale », attirant chaque année de nombreux étudiants.

Aujourd'hui plus de trente nationalités sont représentées au sein de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg. Elles en font un lieu d'échanges et d'ouverture culturelle exceptionnel. De nombreux partenariats ont ainsi été mis en place avec des universités et des conservatoires européens de qualité. Enfin, située sur un territoire riche sur le plan musical de par son histoire et ses influences germaniques, l'Académie propose à ses étudiants de travailler dans un cadre pédagogique épanouissant avec divers partenaires culturels à Strasbourg.

Sommaire

- 3 Édito**
 - 6 Organisation**
 - 7 Élections des représentants étudiants
 - 9 Enseignements croisés**
 - 10 Disciplines dominantes**
 - 12 Licence/DNSPM Composition et interprétation musicale**
 - 12 L'objectif de la licence/DNSPM
 - 13 Comment fonctionne la licence/DNSPM ?
 - 13 Les concerts-examens
 - 13 L'UE 7, une UE d'ouverture
 - 14 Le parcours général de chaque semestre
 - 21 Formation au Diplôme d'État de professeur de musique**
 - 21 L'objectif de la formation au DE
 - 22 Comment fonctionne cette formation ?
 - 22 Mise en place des tutorats : la convention
 - 23 Des documents importants à valider
 - 23 Le projet pédagogique et musical
 - 24 Le portfolio d'artiste-enseignant
 - 24 Les épreuves terminales
 - 25 Le parcours général de chaque semestre
 - 26 Master Composition et interprétation musicale**
 - 26 L'objectif du master
 - 26 Comment fonctionne le master ?
 - 27 Le mémoire
 - 27 Le concert-examen de contrôle et le récital
 - 28 Les stages
 - 28 Le parcours général de chaque semestre
 - 31 Examen d'entrée**
 - 32 Concerts-examens**
 - 34 Orchestres**
 - 36 La musique de chambre**
 - 37 Professionnalisation**
 - 39 Master classes**
 - 40 Les bourses**
 - 40 Bourse américaine 2018
 - 40 Prix Musique
 - 41 Bourse d'aide à la notoriété
 - 41 Appel à projets étudiants
 - 42 Cité de la musique et de la danse**
 - 45 Mise à disposition de salles dans les locaux du site d'arts plastiques de Strasbourg
 - 46 Mobilité internationale**
 - 46 Informations pratiques
 - 47 Communication avec la HEAR durant l'échange
 - 48 Le rapport de mobilité
 - 49 Bourses
 - 50 Établissements partenaires
 - 51 Partenariat SPIRAL
 - 51 Online Linguistic Support (OLS)
 - 52 Vie étudiante**
 - 52 Statuts et droits d'inscription
 - 53 Sécurité sociale étudiante
 - 53 Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)
 - 53 Assurance et responsabilité
 - 54 Bourses
 - 54 CROUS
 - 54 Service social
 - 54 Carte culture
 - 54 SUAPS
 - 55 Pass Campus
 - 55 Association étudiante
 - 56 Représentants étudiants
 - 56 Wifi
 - 56 Absence
 - 56 Demande de congés
 - 57 Nous sommes là pour vous
 - 58 Guide d'utilisation de Taïga**
 - 61 Messagerie @hear.fr**
 - 62 Accès à la messagerie
 - 63 Configuration
 - 65 Évènements à ne pas manquer**
 - 67 Plans**
-  **Retrouvez les chapitres ci-dessous sur le site : www.hear.fr:**
- Charte de la HEAR
 - Coursus
 - Équipe administrative de l'Académie

Organisation

6 – 8

La Haute école des arts du Rhin est un établissement public de coopération culturelle administré par un conseil d'administration. L'activité pédagogique de l'école est organisée au moyen de plusieurs instances réglementaires comportant des membres de droit et des représentants élus des enseignants,

des étudiants et du personnel. Une commission par site organise sur un rythme mensuel la vie scolaire et la mise en œuvre des cursus. La commission de vie étudiante organise par site trois fois par an la participation des délégués étudiants élus.

Conseil d'administration

Composé de 28 membres le conseil d'administration se réunit quatre à cinq fois par an pour adopter les délibérations qui déterminent les grandes orientations de l'établissement et mettent en œuvre le projet d'établissement.

Ainsi l'adoption du budget traduit les orientations prises pour le développement de la HEAR.

Composé de représentants des collectivités publiques fondatrices, de personnalités qualifiées, de représentants élus du personnel — enseignants

et agents administratifs et techniques — et des étudiants, il est également le lieu de présentation des projets importants qui animent la HEAR.

Président

Alain Fontanel, premier adjoint au maire de Strasbourg en charge de la Culture

Vice-président

Michel Samuel-Weis, adjoint au maire de Mulhouse, en charge de l'animation culturelle

Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique de la HEAR réunit des représentants de musique et des arts plastiques. Il a vocation à qualifier et à traiter des projets d'intérêt général relatifs à la pédagogie pour l'ensemble des enseignements dispensés au sein de la HEAR. Il veille à l'harmonisation des cursus de manière à garantir l'équité des études entre les sites et entre les disciplines. Il s'attache à étendre à l'ensemble de la HEAR les pratiques améliorant la qualité et le confort des études.

Enfin, le conseil pédagogique traite spécialement des projets favorisant la mobilité des étudiants entre les arts plastiques et la musique, et entre les différentes disciplines enseignées. Pour cela, il encourage la possibilité pour les étudiants de personnaliser leur formation à travers l'offre globale d'enseignement.

Il se réunit trois fois par an, dont une fois en compagnie du conseil artistique et scientifique.

Commissions pédagogiques de site

Les commissions pédagogiques assurent la coordination des activités pédagogiques menées au sein de chacun des trois sites. Les commissions

pédagogiques de site sont compétentes pour les questions relatives aux études dispensées sur les sites et mobilisant les moyens de chaque site.

Commission de vie étudiante

Trois fois par an, en plus de leur présence lors des commissions pédagogiques, les délégués des étudiants se réunissent avec la direction sur chacun des trois sites pour aborder les questions touchant au déroulement des études. Rassemblés au sein de la commission de la vie étudiante, ils portent la voix de chacun.

Certains des délégués sont représentants pour l'ensemble du groupe et des élèves à chaque réunion des instances de la HEAR (conseil d'administration, commission pédagogique de site, conseil pédagogique).

Les élections des représentants des membres de la commission de vie étudiante se déroulent le jeudi 25 octobre 2018.

La commission de vie étudiante de l'Académie supérieure de musique comprend :

- le(a) directeur(trice) de l'établissement ;
- le(a) directeur(trice) de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg, directeur(trice) adjoint(e) de l'établissement ;
- l'administrateur(trice) de l'Académie supérieure de musique ;
- le représentant des étudiants de l'Académie au conseil d'administration de la HEAR et son suppléant.

Conseil artistique et scientifique

Le Conseil artistique et scientifique a pour objet d'accompagner les orientations de la politique de développement de la HEAR, au niveau national et

international, notamment dans les relations entre les différentes disciplines artistiques (arts visuels, musique, scène) et avec d'autres champs du savoir.

Élections des représentants des étudiants

Au conseil d'administration

Rôle des représentants des étudiants au CA

Élus par les étudiants inscrits dans l'un des trois sites de la HEAR, les représentants des étudiants participent aux délibérations du conseil d'administration, lesquelles déterminent les orientations générales de la

politique de l'établissement, structurent l'organisation de l'établissement, arrêtent le budget, fixent les droits d'inscription et de scolarité ou le règlement intérieur. La durée du mandat des représentants des étudiants est fixée à un an.

Répartition

Deux représentants des étudiants siègent au conseil d'administration selon la répartition suivante :

- un pour les étudiants en arts plastiques ;
- un pour les étudiants en musique.

ÉlectionsListes électorales

Deux listes électorales sont composées, une pour les étudiants en arts plastiques et une pour les étudiants en musique : les étudiants en arts plastiques des deux sites votent pour le représentant et son suppléant « arts plastiques », les étudiants de l'Académie supérieure de musique votent pour le représentant et son suppléant « musique ». Sont électeurs et éligibles tous les étudiants régulièrement inscrits.

Suffrage

Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Les candidats ayant obtenu le maximum de voix sont élus.

Candidatures

Tout étudiant à jour de ses droits d'inscription peut se porter candidat en déposant sa candidature auprès du service de la scolarité de son site.

Le dépôt des candidatures doit se faire au plus tard 10 jours avant la date du scrutin. Chaque candidat se présente avec un suppléant pour former un binôme. La date du scrutin est fixée au jeudi 25 octobre 2018. Les déclarations de candidatures doivent être signées et accompagnées d'une photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité, ainsi que d'une profession de foi.

Les candidatures et profession de foi seront affichées et envoyées par mail. Le dépouillement des résultats est public.

Au conseil pédagogique

Les deux représentants des étudiants, soit le titulaire et son représentant, sont membres à part entière du conseil pédagogique.

À la commission pédagogique de site

Les deux représentants des étudiants, soit le titulaire et son représentant, sont membres à part entière de la commission pédagogique de site.

À la commission de vie étudiante

Les deux représentants des étudiants, soit le titulaire et son représentant, sont membres à part entière de la commission de vie étudiante.

Enseignements croisés

La Haute école des arts du Rhin stimule la mise en place de projets pluridisciplinaires dans le but d'entretenir la porosité des diverses disciplines enseignées.

La semaine « Hors limites »

Du 12 au 16 novembre 2018, la semaine Hors limites bouleverse le quotidien de l'école. Pendant cette semaine, l'emploi du temps habituel n'a plus cours et laisse place à un programme de workshops de deux, trois, quatre ou cinq jours qui permettent aux étudiants des trois sites de la Haute école des arts du Rhin, toutes années et toutes options confondues, de se confronter en continu aux problématiques qu'ils ont choisies. Le principe est de développer, en priorité, des projets qui ne pourraient être envisagés dans l'organisation habituelle des enseignements dispensés. Les workshops programmés dans le cadre de Hors limites peuvent se dérouler sur les sites d'arts plastiques de Mulhouse et de Strasbourg, sur le site de l'Académie, mais aussi sur des lieux extérieurs.

Tous les étudiants de la Haute école des arts du Rhin, quel que soit leur site de rattachement, ont accès aux workshops développés. L'ensemble des descriptifs des workshops est affiché sur le site de la HEAR ainsi que toutes les précisions nécessaires pour les inscriptions qui se dérouleront au service de scolarité des sites respectifs.

Important : Les étudiants en licence-DNSPM 1 ou en DNSPM 1 seul sont obligés de participer à Hors limites. Ils pourront obtenir une note et valoriser ces ateliers dans le cadre de leur UE 7. Hors limites peut aussi être capitalisé dans le « Compte Épargne Activités ».

Les enseignements d'histoire de l'art

Les enseignements théoriques dispensés chaque semestre, par des théoriciens et historiens de l'art, sémiologues, esthéticiens, sur le site d'arts plastiques de Strasbourg sont également ouverts aux étudiants de l'Académie. Pour toutes les modalités pratiques, d'horaires, de salles, de contenus et d'inscriptions, vous pouvez contacter le service de la scolarité, site d'arts plastiques :

✉ lucile.favet@hear.fr

Les cours commenceront début octobre. Ces cours peuvent être notés si les étudiants souhaitent les valoriser dans le cadre de leur UE 7. Les étudiants ont la possibilité d'y participer seulement pour approfondir leur culture.

Disciplines dominantes

10 – 11

Accompagne- ment et direction de chant

Judith Gauthier

Bois

Basson

Jean-Christophe Dassonville

Clarinete

Jean-Marc Foltz
Sébastien Koebel

Fagott

Eduardo Calzada

Flûte traversière

Mario Caroli
Sandrine François

Hautbois

Sébastien Giot
Christian Schmitt

Saxophone

Philippe Geiss

Claviers

Accordéon

Marie-Andrée Joerger

Ondes Martenot

Thomas Bloch
Christine Ott

Orgue

Francis Jacob
Daniel Maurer
Johann Vexo

Piano

Michel Benhaïem
Jean-Baptiste Fonlupt
Amy Lin
Michèle Renoul
Dany Rouet

Pianoforte

Michel Gaechter
Martin Gester

Composition et musiques électroniques

Composition

Daniel d'Adamo

Création et interprétation électroacoustique

Tom Mays

Cordes

Alto

Benjamin Boura
Jean-Christophe Garzia

Contrebasse

Christophe Béreau
Stephan Werner

Guitare classique

Alexis Muzurakis
Susana Prieto

Harpe

Pierre-Michel Vigneau
Anne Vonau-Spannagel

Violon

Samika Honda
Hédy Kerpitchian-Garzia
Philippe Lindecker
Ana Reverdito-Haas

Violoncelle

Eva Böcker

Cuivres

Cor

Jean-Philippe Chavey
Kevin Cleary
Jérôme Hanar

Euphonium

Sébastien Stein

Trombone

Nicolas Moutier

Trompette

Patrick Carceller
Vincent Gillig

Tuba

Micaël Cortone d'Amore

Direction d'ensembles

Direction d'ensemble vocal

Jean-Philippe Billmann

Direction d'orchestre

Miguel Etchegoncelay
Theodor Guschlbauer

Direction d'ensemble et d'orchestre en musique contemporaine

Jean-Philippe Wurtz

Jazz et musique improvisée

Batterie jazz

Luc Isenmann

Chant jazz

Claudia Solal

Contrebasse jazz

Jean-Daniel Hégré

Guitare jazz

Jean-Pierre Herzog

Jazz et musique improvisée

Bernard Struber

Piano jazz

Eric Watson

Saxophone jazz

Michaël Alizon
Philippe Aubry

Musique ancienne

Chant baroque

Martin Gester

Chef de chant

Martin Gester
Ulrike Hofbauer

Clavecin

Martin Gester

Flûte à bec

Patrick Blanc

Hautbois baroque

Renata Duarte

Luth et guitare baroque

Yasunori Imamura

Viole de gambe

Franziska Finckh

Violon baroque

Stéphanie Pfister-Reymann

Musique de chambre

Armand Angster
Benjamin Boura
Michel Benhaïem
Pierre Brégeot
Craig Goodman
Samika Honda

Percussion

Cymbalum

Luigi Gaggero

Percussion

Stephan Fougeroux
Denis Riedinger
Emmanuel Séjourné

Voix

Chant

Jean-Noël Briend
Marie Kobayashi
Marie-Madeleine Koebelé
Françoise Kubler
Silvana Torto

Accompagna- teurs/trices des classes

Pauline Berdat, piano
Karl-Heinz Durban, piano
Christine Héraud, clavecin
Akiko Iwase, piano
Anne-Catherine Kaiser, piano
Valentin Mansard, piano
Marie Stoecklé, piano
Daniela Tsekova, piano
Eva Valtova, clavecin

Licence/DNSPM Composition et interprétation musicale 12 – 20

Chaque semestre, le parcours intégré se construit en 7 unités d'enseignements dont les modules sont répartis entre l'université de Strasbourg et l'Académie supérieure.

•
Responsable de la formation pour l'Académie : Gilles Oltz, conseiller aux études supérieures
Responsable de la formation pour l'université de Strasbourg : Carola Hertel, maître de conférences
•

L'objectif de la licence/DNSPM

La licence/DNSPM est une formation basée sur l'excellence et la pratique quotidienne de sa spécialité. Elle a pour objectif de former des musiciens de haut niveau complets et professionnels. C'est pourquoi toute l'attention est

portée non seulement sur la pratique individuelle, mais aussi sur la maîtrise de la théorie et de la culture musicale, des pratiques d'ensembles, des traits d'orchestre, de la musique de chambre et de l'ouverture vers d'autres arts.

Comment fonctionne la licence/DNSPM ?

La licence et le DNSPM sont construits autour de 7 unités d'enseignement (UE) comprenant chacun un ou plusieurs modules.

Chaque UE s'obtient avec une moyenne au moins égale à 10/20.

Chaque UE obtenu permet de collecter des crédits ECTS (30 par semestre).

180 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir la licence/DNSPM (30 ECTS x 6 semestres).

Les étudiants ayant déjà obtenu une licence de musicologie sont dispensés des cours de licence. Tout étudiant n'ayant pas déjà validé une licence de musicologie doit impérativement et obligatoirement

être inscrit à l'université de Strasbourg pour obtenir la licence « Composition et interprétation musicale ».

Un étudiant ayant obtenu une licence de musicologie partielle doit terminer sa licence à l'université de Strasbourg en licence « Composition et interprétation musicale ».

Les décalages d'années entre la licence et le DNSPM sont impossibles.

Ex. : licence 1 – DNSPM 1 = OUI
licence 2 – DNSPM 2 = OUI
licence 1 – DNSPM 2 = NON
licence 2 – DNSPM 1 = NON, etc.

L'obtention du DNSPM est conditionnée à l'obtention de la licence

Les concerts-examens

Voir pages 32 et 33.

L'UE 7, une UE d'ouverture

L'UE 7 du parcours licence-DNSPM est destinée à ouvrir les étudiants à la nouveauté ou à la complémentarité. Les étudiants peuvent en profiter pour commencer un instrument, bénéficier d'un renfort... Ci-dessous sont détaillés quelques exemples de possibilités offertes tant par l'université de Strasbourg que par l'Académie supérieure de musique.

À l'Université

- Langues vivantes au Centre de ressources et d'apprentissage des langues (CRAL)

Renseignements et informations :

Françoise Jacobi

Secrétariat - bureau 52-29

T. +33 (0)3 68 85 65 37

✉ cral@unistra.fr

Attention : n'utilisez que votre adresse unistra.fr pour communiquer avec le CRAL

- Sport, atelier Feldenkrais (cet atelier ne correspond pas à celui dispensé à l'Académie)...

À l'Académie

Pour toutes les dominantes :

- Alto (Jean-Christophe Garzia) ;
- Alto baroque (Stéphanie Pfister) ;
- Analyse (Werner Strinz) ;
- Atelier pendant la semaine Hors limites (professeur à définir) ;
- Basson (Jean-Christophe Dassonville) ;
- Basse continue pour violoncellistes (Franziska Finckh) ;

- Basse électrique (Jean-Daniel Hégré);
- Chant jazz (Claudia Solal);
- Composition dans les styles (Anaïs Lozac'h);
- Cymbalum (Luigi Gaggero);
- Danse baroque et connaissance de la musique baroque (Martin Gester);
- Direction d'orchestre (Miguel Etchegoncelay);
- Direction de chœur (Jean-Philippe Billmann);
- Ensemble contemporain au Festival Musica;
- Écriture (Anaïs Lozac'h, Dania Tchalik);
- Fagott (Eduardo Calzada);
- Gravure musicale (Mihaly Temesvari);
- Guitare électrique pour les guitaristes (Jean-Pierre Herzog);
- Harmonie au clavier (Dania Tchalik);
- Improvisation jazz (Michael Alizon);
- Improvisation au clavier (Daniel Maurer);
- Improvisation libre (Philippe Aubry);
- Initiation à la musique médiévale (Caroline Magalhaes);
- Initiation à la pédagogie (Philippe Geiss, Ana Haas, Emmanuel Séjourné, Marie-Ève Thallinger);
- Initiation aux techniques d'enregistrement (Antoine Spindler);
- Initiation et projet électroacoustique (Tom Mays)
- Instrument complémentaire (selon les places disponibles chez les professeurs de l'Académie et du Conservatoire) : piano, trompette, accordéon, chant...;
- Hautbois baroque (Renata Duarte);
- Langages baroques (Martin Gester);
- Labocabaret (Marco Locci);
- Luth (Yasunori Imamura);
- Ornementation baroque (professeurs en fonction de l'instrument);
- Orchestration (Hervé Jamet);
- Pianoforte (Michel Gaechter);
- Piano jazz (Erwin Siffer)
- Piccolo (Sandrine Poncet);
- Relevés de solo jazz (Jean-Daniel Hégré);
- Répertoire jazz (Jean-Daniel Hégré);
- Renfort déchiffrage instrumental (professeurs en fonction de l'instrument);
- Sacqueboute (Thierry Spiesser)
- Traverso (Patrick Blanc);
- Trombone alto (Nicolas Moutier);
- Trombone basse (Nicolas Moutier);
- Tuba (Micaël Cortone d'Amore);
- Violon baroque (Stéphanie Pfister);
- Workshop électroacoustique (Antoine Spindler);

Pour toute demande particulière, les étudiants sont invités à en parler à Gilles Oltz, conseiller aux études supérieures.

Le parcours général de chaque semestre

Licence-DNSPM 1 / Semestre 1			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
	Méthodologie		
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique instrumentale	6	12
	Déchiffrage		
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique savante moderne et contemporaine	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
	Informatique musicale		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 1 / Semestre 2			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique instrumentale	6	12
	Déchiffrage		
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique romantique	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
	Informatique musicale		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 2 / Semestre 3			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique instrumentale	6	12
	Déchiffrage		
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique classique	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
	S3 uniquement = Informatique musicale		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 2 / Semestre 4			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique instrumentale (concert-examen + contrôle continu) Déchiffrage	6	12
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique de la Renaissance	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 3 / Semestre 5			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique instrumentale	6	12
	Déchiffrage		
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique baroque	6	4
	Patrimoines musicaux (thématiques musicologiques)		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		

Licence-DNSPM 3 / Semestre 6			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique instrumentale (concert-examen + contrôle continu)	6	12
	Déchiffrage		
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique du Moyen-Âge	6	4
	Patrimoines musicaux (thématiques musicologiques)		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Formation au Diplôme d'État de professeur de musique 21 – 25

La formation au diplôme d'État de professeur de musique (DE) est ouverte uniquement aux étudiants admis en cursus DNSPM/licence au moment de l'entrée à l'Académie ou au cours de la première année du cursus DNSPM/licence. Un examen d'entrée est organisé suite aux résultats d'admission en DNSPM/licence. Les étudiants intégrant la formation doivent prendre conscience de l'accès à un triple cursus : DE-DNSPM/licence. Une formation réussie nécessite rigueur, organisation, régularité et... enthousiasme !

•
Responsable de la formation : Marie-Eve Thallinger,
conseillère aux études DE de l'Académie supérieure de musique
•

L'objectif de la formation au DE

Cette formation s'adresse à des musiciens souhaitant mener et nourrir réciproquement une activité d'interprète et d'enseignant. Elle leur propose d'acquérir la connaissance des concepts fondamentaux des didactiques, d'approfondir une grande variété de disciplines musicales et de pratiques pédagogiques connexes, la connaissance du fonctionnement et des enjeux territoriaux de l'enseignement artistique, et une ouverture vers

de nouvelles pratiques artistiques et de nouveaux publics, dans le but de former des artistes — enseignants aptes à développer tout au long de leur carrière une pensée critique et créative.

Le diplôme d'État de professeur de musique est le titre requis pour passer le concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe.

Comment fonctionne cette formation ?

La formation au DE se construit sur 6 semestres, comprenant chacun 5 unités d'enseignement (UE). Chaque UE comprend un ou plusieurs modules. Chaque semestre est validé par contrôle continu, effectué par les formateurs (assiduité, évaluations écrites, évaluations intermédiaires...). L'étudiant capitalise 30 crédits ECTS par semestre validé (note supérieure ou égale à 10/20). 180 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir le Diplôme d'État de professeur de musique (30 ECTS x 6 semestres).

La mise en situation pédagogique est une composante essentielle de la formation : observations de cours (instrument de la dominante, autres instruments, pratiques collectives) et practicum (cours individuel, pédagogie de groupe, musique de chambre, orchestre à l'école...). Ces practicum permettent à l'étudiant de disposer de nombreux outils de transmission dans des situations variées.

Outre des stages ou séminaires, la présence à 3 heures de cours HEBDOMADAIRES est obligatoire (veiller à ne pas fixer de répétition, participation à des masterclass... sur les créneaux des cours DE).

Les stages de pédagogie pratique (tutorats)

Les compétences acquises lors des practicum sont développées lors de deux stages de pédagogie pratique, appelés aussi « tutorats »

Premier tutorat : au sein du Conservatoire de Strasbourg

D'une durée de 40 heures minimum, il s'étale sur 4 à 6 mois. Il se déroule au sein du Conservatoire de Strasbourg, entre le semestre 2 et le semestre 4 de la formation au DE.

Second tutorat : dans une structure d'enseignement artistique extérieure

D'une durée de 40 heures minimum, il s'étale sur 4 à 6 mois. Il se déroule dans une école de musique ou un conservatoire au cours du semestre 5.

Mise en place des tutorats : la convention

Le choix du conseiller pédagogique du tutorat, ou tuteur, se fait en accord avec la conseillère aux études DE de l'Académie, Marie-Eve Thallinger. Ce tutorat fait l'objet d'une convention signée entre la structure d'accueil et l'Académie. Cette convention est réalisée par Anne Guyonnet, administratrice de l'Académie, avant le démarrage du tutorat.

L'étudiant est partie prenante dans le déroulement de son tutorat et doit veiller personnellement à l'avancement de sa mise en place. Les délais administratifs de mise en place de la convention nécessiteront une anticipation du choix de l'établissement d'accueil.

Des documents importants à valider

Une fois la convention signée, Anne Guyonnet vous adressera par mail, ainsi qu'à votre tuteur, trois documents :

- **Un dossier pédagogique** qui définit les missions des conseillers pédagogiques (tuteurs) à lire, à compléter (votre nom et celui du tuteur), à signer, à faire signer à votre tuteur et à déposer chez Thibault Gindensperger, assistant administratif de l'Académie, dès que possible.
- **Un planning** dans lequel vous inscrirez les dates et nombres d'heures tout au long de votre stage. Dès la fin du stage, il faudra le rapporter, signé, à Anne Guyonnet.
- **Un livret des stages de pédagogie pratique (version électronique)** à remplir par le tuteur et l'étudiant selon les indications et à renvoyer à Marie-Eve Thallinger dès la fin du tutorat. Il vous accompagnera durant vos deux stages.

Le projet pédagogique et musical

Référent : Emmanuel Séjourné

Dans le cadre des études pédagogiques pour l'obtention du DE, les étudiants doivent élaborer un projet pédagogique et musical qui a pour but d'apprendre à travailler en équipe, de concevoir, réaliser et organiser en autonomie un projet artistique et pédagogique, de développer la capacité à porter un projet sur un territoire.

Il est de forme et contenu libre (stages, sessions, concerts, spectacles, etc.) et peut-être élaboré par un ou plusieurs étudiants.

Le projet pédagogique et musical dépasse la simple audition de classe ou audition interclasses et nécessite imagination et sens de l'organisation. Les étudiants doivent trouver par eux-mêmes tous les partenaires nécessaires à la réalisation de leur projet : participants, lieux, collaborations, moyens techniques, etc.

Les étudiants sont libres de collaborer avec tous milieux (scolaires, associatifs, hôpitaux, maisons

de retraite, milieu carcéral, institutions spécialisées, etc.), ainsi que toute structure et établissement culturel à vocation ou non pédagogique (y compris les écoles de musique où les étudiants concernés enseignent déjà).

Le ou les étudiants doivent s'assurer de l'accord de tous les partenaires et veiller à la bonne marche du projet de la mise en œuvre jusqu'à la restitution finale (salles, matériel, autorisations diverses, logistique...)

Le projet pédagogique comporte 3 étapes

La réalisation du projet pédagogique est encadrée par les formateurs et, en particulier, par Emmanuel Séjourné. Une méthodologie est apportée pour aider à la structuration du projet et à sa mise en place. Régulièrement, l'étudiant devra faire état de l'évolution de son projet. La notation de ce projet fait partie des épreuves terminales de la formation au Diplôme d'État.

Le portfolio d'artiste-enseignant

La rédaction du portfolio est encadrée par Mesdames Giacco et Denami, enseignantes-chercheuses, lors de cours collectifs (de la fin du semestre 3 au semestre 5). Un suivi individualisé est

proposé en semestre 5. La rédaction est un travail de longue haleine. Les étudiants sont invités à y travailler régulièrement.

Les épreuves terminales

À l'issue de la formation, l'étudiant devra attester de compétences professionnelles acquises, évaluées lors des trois épreuves ci-dessous :

Épreuve pédagogique (fin du semestre 5)

Évaluation des compétences pédagogiques lors de deux séquences d'enseignement d'une demi-heure chacune, s'adressant à des élèves de différents niveaux (1^{er} cycle à COA).

Projet pédagogique et musical (semestre 4 et semestre 5)

L'évaluation est établie sur la moyenne de deux notes : l'évaluation de la réalisation publique, sur site, effectuée par le professeur référent ou son représentant, et l'évaluation du rapport rédigé à l'issue du projet.

Évaluation orale : soutenance et entretien (fin du semestre 6)

Soutenance d'un dossier argumenté et illustrant la démarche artistique et pédagogique du candidat, le Portfolio d'artiste-enseignant. L'entretien porte à la fois sur les travaux écrits et toute question de culture musicale et générale.

Important :

Une note inférieure à 10/20 à l'une de ces épreuves est considérée comme éliminatoire pour l'obtention du Diplôme d'État. Les candidats non reçus pourront bénéficier d'une année supplémentaire après avis du directeur de l'Académie.

NB : L'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique est conditionnée à l'obtention du Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), elle-même conditionnée à l'obtention de la licence mention Musicologie, parcours Composition et interprétation musicale.

Le parcours général de chaque semestre

UE 1 pratique et culture musicale : validation des acquis antérieurs (VAA) du cursus DNSPM/licence

UE 2 pratique pédagogique et culture pédagogique :

Repères en sciences cognitives, psychologie, méthodes actives et autres domaines transversaux
Développement de pratiques pédagogiques diversifiées
Développement d'outils pédagogiques permettant de se confronter à un public diversifié et varié
Développement d'outils favorisant l'inventivité, la créativité et la pratique collective
Mises en situation avec construction de démarches pédagogiques, analyse, auto-évaluation, bilan
Connaissance et prévention des troubles musculo-squelettiques dans l'enseignement instrumental

UE 3 Formalisation de la réflexion pédagogique

Développer une attitude de recherche
Développer des outils de réflexion permettant à l'étudiant de mettre en regard sa pratique artistique et sa pratique pédagogique
Développer des capacités de distanciation et de réflexion pédagogique
Apprendre à construire un projet pédagogique
Développer des capacités de communication écrite

UE 4 Réalisation de projets :

Apprendre à travailler en équipe pédagogique
Concevoir, réaliser et organiser en autonomie un projet artistique et pédagogique
Développer la capacité à porter un projet sur un territoire
Partenariat avec des établissements d'enseignement spécialisé, avec l'Éducation nationale, avec des associations culturelles ou sociales et autres institutions éducatives

UE 5 Environnement territorial et professionnel :

Enjeux, missions des établissements d'enseignement spécialisé et territoires
Insertion professionnelle
Organisation de la fonction publique territoriale
Panorama des industries culturelles et créatives
Développer des capacités de communication orale

Master Composition et interprétation musicale 26 – 30

Le cursus de master est le fruit du partenariat entre l'université de Strasbourg et l'Académie supérieure de musique. Si les enseignements sont partagés entre les deux institutions, le diplôme est délivré par l'université.

•
Responsable de la formation pour l'Académie : Gilles Oltz, conseiller aux études supérieures
Responsable de la formation pour l'université de Strasbourg : Carola Hertel, maître de conférences
 •

L'objectif du master

Le master CIM associe à une pratique d'excellence artistique et de haut degré de virtuosité, une formation axée sur un approfondissement des connaissances musicales, théoriques, historiques,

esthétiques et analytiques conduisant à un travail de recherche. La combinaison d'un important travail de pratique musicale et de réflexions permet de construire des identités artistiques fortes.

Comment fonctionne le master ?

Le master se construit autour de 5 unités d'enseignement (UE) comprenant chacun un ou plusieurs modules. Les UE se compensent entre elles. Le semestre est obtenu avec une moyenne générale

du semestre au moins égale à 10/20. Il est obligatoire, cependant, d'obtenir au moins 10/20 à l'UE2 de semestre 10 (dernière semestre de master) pour obtenir le master. Chaque UE

obtenu permet de collecter des crédits ECTS (30 par semestre). Il est obligatoire d'obtenir 60 crédits ECTS en master 1 pour passer en master 2.

120 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir le master (30 ECTS x 4 semestres).

Le mémoire

Bien choisir son sujet et son directeur de mémoire

En début de master, une réunion est organisée entre les étudiants et les différents directeurs de mémoire de l'université et de l'Académie. Il s'agit d'un premier échange pour connaître les spécialités des enseignants et les projets des étudiants.

Des idées de projet

Il est demandé aux étudiants de choisir un sujet qui questionne la pratique instrumentale ou qui les place dans une situation de professionnalisation ou de mise en réseau. N'hésitez pas à contacter Gilles Oltz, conseiller aux études supérieures de l'Académie, pour en savoir davantage.

Présentation du projet de mémoire et de la bibliographie

En fin de semestre 8 (1^{er} semestre du master 1), les étudiants sont appelés à présenter devant une commission le sujet de leur mémoire, leurs premières pistes de réflexion ainsi qu'une bibliographie, fruit du travail engagé avec le directeur de mémoire au courant du semestre.

Travailler régulièrement au mémoire

La rédaction du mémoire est un travail de longue haleine. Les étudiants sont invités à y travailler régulièrement afin de ne pas pénaliser leur préparation du récital de fin de master 2. De plus, les stages à réaliser pendant les deux années de master prennent du temps.

Le concert-examen de contrôle et le récital

Voir pages 32 et 33.

Les stages

En master 1, les étudiants doivent réaliser, au cours de l'année, un stage d'environ 70h. Ce stage peut correspondre aux tutorats réalisés dans le cadre d'une formation au DE, à l'Académie supérieure de musique ou dans tout autre établissement. Il peut correspondre aussi à d'autres projets en lien avec la musique et la professionnalisation.

Les étudiants doivent réaliser, au cours de l'une des deux années de master, un stage de 140h dans une

institution culturelle ou dans tout autre lieu en lien avec la musique et la professionnalisation. Ce stage est valorisé pendant le semestre 9 (1^{er} semestre de master 2) et fait l'objet d'un rapport de stage, noté, à rendre à Gilles Oltz.

Pour toute question par rapport aux stages, contactez Gilles Oltz, conseiller aux études supérieures de l'Académie.

Le parcours général de chaque semestre

Master 1 / Semestre 7		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Outils	Langue vivante étrangère (Anglais musicologie, Allemand musicologie, Français langue étrangère)	3
	Méthodologie de la recherche	
UE 2 : Disciplines fondamentales	Pratique musicale individuelle	12
	Mémoire : définition du sujet de mémoire et élaboration de la bibliographie	
UE 3 : Professionnalisation	Didactique générale	6
	Didactique appliquée	
UE 4 : Séminaire transversal de musicologie	Séminaire historique ou séminaire analytique	6
	Histoire et théorie de l'interprétation	
UE 5 : Pratique musicale complémentaire	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre) / discipline complémentaire (pour les autres instruments)	3
TOTAL		30

Master 1 / Semestre 8		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Outils	Langue vivante étrangère (Anglais musicologie, Allemand musicologie, Français langue étrangère)	3
	Méthodologie de la recherche	
UE 2 : Disciplines fondamentales	Pratique musicale individuelle (concert-examen + contrôle continu)	12
	Mémoire : définition du sujet de mémoire et élaboration de la bibliographie	
UE 3 : Professionnalisation	Stage d'observation (70h)	6
	Didactique appliquée	
UE 4 : Séminaire transversal de musicologie	Séminaire historique ou séminaire analytique	6
	Histoire et théorie de l'interprétation	
UE 5 : Pratique musicale complémentaire	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre) / discipline complémentaire (pour les autres instruments)	3
TOTAL		30

Master 2 / Semestre 9		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Outils	Langue vivante étrangère (Anglais musicologie, Allemand musicologie, Français langue étrangère)	3
	Méthodologie de la recherche	
UE 2 : Disciplines fondamentales	Pratique musicale individuelle	12
	Mémoire : définition du sujet de mémoire et élaboration de la bibliographie	
UE 3 : Professionnalisation	Stage (140h)	6
	Didactique appliquée	
UE 4 : Séminaire transversal de musicologie	Patrimoines musicaux ou Théorie de l'analyse musicale	6
	Esthétique de la musique	
UE 5 : Pratique musicale complémentaire	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre) / discipline complémentaire (pour les autres instruments)	3
TOTAL		30

Master 2 / Semestre 10		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle	9
	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre) / discipline complémentaire (pour les autres instruments)	
UE 2 : Mémoire et récital	Récital	21
	Mémoire (soutenance)	
TOTAL		30

Examen d'entrée

S'inscrire aussi en licence
et en master à l'université,
c'est obligatoire !

Il appartient à tout candidat à l'examen d'entrée à l'Académie supérieure de musique de Strasbourg de se préinscrire à l'université de Strasbourg pour l'année à venir, que les candidats aient déjà passé l'épreuve instrumentale ou non.

Les candidats à l'entrée en licence/DNSPM doivent s'inscrire sur « Parcours Sup » : www.parcoursup.fr
Les candidats à l'entrée en master doivent s'inscrire sur « eCandidat » : ecandidat.unistra.fr/ecandidat

La Demande d'Admission Préalable (DAP) pour les candidats hors Espace Économique Européen

La Demande d'admission préalable (DAP) est une procédure obligatoire et impérative pour les candidats à l'entrée en licence-DNSPM qui ne sont pas issus de l'Espace Economique Européen*.

Important : le dossier est à déposer ou envoyer à l'université de Strasbourg pour le 22 janvier, dernier délai, de l'année de l'examen d'entrée. Les candidats issus de l'Espace Economique Européen* ne sont pas concernés par cette procédure. Les candidats à l'entrée en master ne sont pas concernés par cette procédure.

**Espace économique européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.*

Quand et où retirer le dossier DAP ?

Sur le site enseignementsup-recherche.gouv.fr : accueil > enseignement supérieur > étudier en Europe et dans le monde > venir étudier en France.

Le dossier blanc est à remplir par les candidats résidant actuellement hors de France.

Le dossier vert est à remplir par les candidats résidant actuellement en France.

Campus France

Certains pays disposent d'une plateforme Campus France, à même de répondre à toutes les questions concernant la DAP. Les candidats ne doivent pas hésiter à se renseigner dans le Campus France de leur pays.

 **Plus d'informations sur le site de la HEAR :**
www.hear.fr

Concerts- examens 31 – 32

Durée des épreuves

En DNSPM 2, le programme du concert-examen ne doit pas excéder 30 minutes, tout compris (musique + installations).

Merci d'apporter obligatoirement trois jeux de partitions au jury (conducteur exclusivement).

En DNSPM 3 et master 1, le programme du concert-examen ne doit pas excéder 45 minutes, tout compris (musique + installations).

Il est strictement interdit d'enregistrer les concerts-examens en audio ou en vidéo. Les photographies sont également interdites.

En master 2, le programme du concert-examen ne doit pas excéder 60 minutes, tout compris (musique + installations).

Programme et accompagnement

Le programme des concerts-examens peut comprendre jusqu'à 1/3 de musique de chambre (ne sont pas comprises dans la musique de chambre les pièces jouées en soliste avec l'accompagnateur de la classe).

Si un étudiant souhaite être accompagné par un autre étudiant en lieu et place de l'accompagnateur de la classe, l'étudiant doit demander l'autorisation de l'accompagnateur de la classe.

Les étudiants peuvent être accompagnés par des étudiants actuellement inscrits à l'Académie ou au CRR de Strasbourg. Ils peuvent également être accompagnés par des anciens étudiants de l'Académie. Il est de la responsabilité de l'étudiant qui passe son concert-examen de demander une dérogation au directeur de l'Académie pour la présence d'un ancien étudiant de l'Académie dans son groupe.

Pour les besoins d'instrumentistes « plus rares » comme le cor, le basson, le fagott, l'alto et la contrebasse, les étudiants peuvent solliciter, uniquement pour ces disciplines, des intervenants extérieurs au CRR et à l'Académie. Charge aux étudiants de veiller au niveau de ces intervenants, d'organiser les répétitions avec ces personnes, d'assurer leur présence aux concerts-examens. L'Académie n'organisera pas les répétitions, ou quoi que ce soit, lié à ces intervenants extérieurs. De la même façon, l'Académie ne les prendra pas en charge financièrement, d'aucune façon. Il est de la responsabilité de l'étudiant qui passe son concert-examen de demander une dérogation au directeur de l'Académie pour la présence d'un intervenant extérieur dans son groupe.

Les professeurs ne peuvent accompagner les étudiants.

Il est fortement recommandé de jouer des pièces en solo, sans accompagnement d'aucune sorte.

La haute qualité de la prestation constitue une partie de l'appréciation du jury.

Pour l'année 2018–2019, les programmes seront à rendre pour le 14 mai 2019.

Remplir une fiche technique

Il est obligatoire que chaque étudiant remplisse la fiche technique de son concert-examen, même s'il n'a pas besoin de matériel, afin d'éviter tout oubli.

Pour l'année 2018–2019, les fiches techniques seront à rendre pour le 14 mai 2019.

Cette fiche permettra de préciser les besoins techniques et le plan de scène. Cette fiche est disponible au bureau de l'Académie.

Orchestres

34 – 35

Objectifs de ces ensembles

L'Orchestre symphonique, l'Orchestre d'harmonie et l'Ensemble de musique contemporaine de l'Académie et du conservatoire de Strasbourg sont des ensembles d'excellence destinés à favoriser l'expérience professionnelle de chacun des musiciens qui les composent et à donner une première expérience des grandes œuvres du répertoire. Placés sous la direction de chefs invités ou issus des institutions, ces ensembles sont aussi les vitrines de deux institutions de référence dans l'enseignement artistique de très haut niveau, tant sur le plan national qu'international.

Les ensembles font l'objet de deux à trois sessions sur l'année qui débouchent sur des concerts à l'auditorium de la Cité de la musique et de la danse de Strasbourg ou en salle d'orchestre.

Principes fondamentaux

Le collectif nécessite l'engagement de tous. La défection de certains démobilitise l'ensemble. Réalisée par le chef, l'évaluation de cette pratique est continue.

Règles à respecter

Les effectifs de ces ensembles sont établis par l'équipe pédagogique et administrative. Chaque étudiant figurant dans l'effectif est considéré comme titulaire de son poste. Les effectifs sont affichés en temps et en heure sur le panneau « Orchestres » à

proximité de la salle d'orchestre (salle 30).

La présence des étudiants titulaires est obligatoire à chaque répétition de l'ensemble concerné. Les étudiants doivent arriver en avance pour être prêts à jouer à l'heure de début de la répétition. L'absentéisme et les retards ne sont pas admis.

Toute absence devra être justifiée par un document officiel : certificat médical, attestation de participation à un concours... Dès la première absence non justifiée, un avertissement peut être prononcé. A compter de la troisième absence non justifiée, l'étudiant est convoqué devant le Conseil de discipline. Une exclusion pourra être prononcée. Les étudiants doivent signer la feuille d'émargement dès leur arrivée : toute signature oubliée ou toute croix apposée à défaut d'une signature seront considérés comme des absences.

Les étudiants ne doivent pas accepter d'autres répétitions ou concerts lors des répétitions et des concerts de ces ensembles. Les étudiants doivent travailler leurs partitions et veiller à leur bon état.

Récupérer ses partitions à la bibliothèque du Conservatoire

La bibliothèque du Conservatoire fournit les partitions pour les différents orchestres. Il suffit aux étudiants de s'y présenter pour les récupérer.

Attention : il appartient aux étudiants de veiller à leur bon état et de les rapporter à la bibliothèque après le concert.

Calendrier de l'orchestre symphonique

Session 1 : du 4 au 6 octobre 2018, dans le cadre du Festival MUSICA

Direction : Corrina Niemeyer

Programme : The Bootleg Beatles

Plateau artistique : Guitare solo et chants : Steven Hill/George, Guitare basse, claviers et chants : Steve White/Paul, Guitare rythmique, claviers, harmonica et chants : Adam Hastings/John, Batterie et chants, Gordon Elsmore/Ringo, Orchestre symphonique de l'Académie.

Répétitions :

- Jeudi 4 octobre, 10h–13h et 15h–18h, Cité de la musique et de la danse, salle 20
 - Vendredi 5 octobre, 10h–13h, salle 20
 - Vendredi 5 octobre, 19h–22h, Le Point d'Eau à Ostwald (17 allée René Cassin, 67540 Ostwald)
 - Samedi 6 octobre, 15h–17h, générale au Point d'Eau à Ostwald
- Concert :
- Samedi 6 octobre, 20h30, Le Point d'Eau à Ostwald

Session 2 : du 30 octobre au 4 novembre 2018

Direction : Theodor Guschlbauer

Soliste : Renaud Capuçon ou Marina Chiche

Programme :

Ludwig van Beethoven : *Concerto pour violon*,
Claude Debussy : *Trois Nocturnes pour orchestre*

Répétitions :

- Du mardi 30 octobre au samedi 3 novembre :
10h–13h et 15h–18h, auditorium de la Cité de la musique et de la danse
- Date et horaire de la générale en la cathédrale de Strasbourg : inconnu au moment de l'impression

Concert :

- Dimanche 4 novembre en la cathédrale de Strasbourg : horaire inconnu au moment de l'impression

Session 3 : du 11 au 16 mars 2019

Direction : Vincent Monteil

Programme inconnu au moment de l'impression

Répétitions :

- Du lundi 11 mars au jeudi 14 mars 2019, 10h–13h et 15h–18h, auditorium de la Cité de la musique et de la danse
 - Vendredi 15 mars 2019, 10h–13h, générale, auditorium de la Cité de la musique et de la danse
- Concerts :
- Vendredi 15 mars et samedi 16 mars 2019, 20h, auditorium de la Cité de la musique et de la danse

Calendrier de l'ensemble de musique contemporaine

**Session 1 : du 7 au 22 septembre 2018,
dans le cadre du Festival MUSICA**

Direction : Jean-Philippe Wurtz

Programme : John Adams : *Chamber Symphony*, Edgar Varèse : *Déserts*, Franck Zappa, *Dupree's Paradise*.

Répétitions :

- Vendredi 7 septembre, puis du lundi 10 septembre au vendredi 14 septembre, 10h–13h et 15h–18h, salle 30, Cité de la musique et de la danse
- Jeudi 20 septembre, 10h–13h et 15h–18h, salle 30, Cité de la musique et de la danse
- Vendredi 21 septembre, 15h30–18h30, puis générale, 19h30–22h30, Auditorium de France 3, place de Bordeaux (toute la journée)
- Samedi 22 septembre, 9h30–10h30, raccord, Auditorium de France 3, place de Bordeaux

Concert :

- Samedi 22 septembre, 11h, Auditorium de France 3, place de Bordeaux

Session 2 : du 22 octobre au 8 novembre 2018

Direction : Pierre Hoppé

Programme :

Franck Villard, *L'enfant et la nuit*

Répétitions :

- Du lundi 22 octobre au mercredi 24 octobre, vendredi 26 octobre, mardi 6 novembre, 10h–13h et 15h–18h, salle 30, Cité de la musique et de la danse
 - Mercredi 7 novembre, 14h, générale, auditorium de la Cité de la musique et de la danse
- Concerts :
- Mercredi 7 novembre, 20h, auditorium de la Cité de la musique et de la danse
 - Jeudi 8 novembre, 10h, 14h30 et 20h, auditorium de la Cité de la musique et de la danse

Calendrier de l'orchestre d'harmonie

Session 1

Direction : Miguel Etchegoncelay

Répétitions : chaque semaine, le samedi, hors vacances scolaires (horaire à préciser)

Concerts : 9 et 10 novembre 2018

Session 2

Direction : Miguel Etchegoncelay

Répétitions : chaque semaine, le samedi,

hors vacances scolaires (horaire à préciser)

Concerts : 8 et 9 février 2019

Session 3

Direction : Miguel Etchegoncelay

Répétitions : chaque semaine, le samedi, hors vacances scolaires (horaire à préciser)

Concerts : 12, 13 et 14 juin 2019

La musique de chambre

Parce que les étudiants l'exerceront beaucoup dans leur carrière professionnelle, la musique de chambre est une discipline essentielle de leur parcours à l'Académie. Ce cours est destiné à l'exploration la plus vaste et à l'approfondissement du répertoire de musique de chambre.

Le travail effectué avec les professeurs aboutit aux «Midis de la musique de chambre» au sein desquels les étudiants doivent se produire chaque année.

Midis de la musique de chambre (durée : 1h)

- Jeudi 20 décembre 2018 à 12h30
- Jeudi 10 janvier 2019 à 12h30

- Jeudi 24 janvier 2019 à 12h30
 - Jeudi 7 février 2019 à 12h30
 - Jeudi 28 février 2019 à 12h30
 - Jeudi 14 mars 2019 à 12h30
 - Jeudi 28 mars 2019 à 12h30
 - Jeudi 4 avril 2019 à 12h30
 - Jeudi 2 mai 2019 à 12h30
 - Jeudi 16 mai 2019 à 12h30
- Cité de la musique et de la danse (salle 20)

Examens de musique de chambre

Jeudi 23 mai et vendredi 24 mai 2019 en salle 30

Répétitions : lundi 20 mai et mardi 21 mai 2019

Rappel de quelques règles

Le cours de musique de chambre n'est pas facultatif. Il doit faire l'objet d'un suivi quotidien, comme le cours individuel de la dominante.

Les étudiants doivent signer la fiche d'émargement à chaque cours.

Si un étudiant souhaite participer à plusieurs groupes de musique de chambre, il doit s'engager à suivre plusieurs groupes toute l'année et à ne pas se désister.

Chaque groupe de musique de chambre doit participer à un «Midis de la musique de chambre» par année.

La tenue lors des concerts de musique de chambre doit être correcte et adaptée.

Profession- nalisation 37 – 38

Académie de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

7 à 8 places seront accordées aux étudiants de l'Académie dans les rangs de cet orchestre de réputation internationale sous forme de stages rémunérés. Les étudiants accéderont à ces places

après avoir passé un concours interne, présidé par le directeur de l'Académie et le chef permanent de l'orchestre, les solistes de l'orchestre et/ou leurs représentants.

Académie de composition du festival Musica

L'Académie supérieure de Strasbourg et le festival Musica, événement international consacré à la musique contemporaine, collaborent pour organiser une académie pour les jeunes compositeurs, sous la houlette de Philippe Manoury et Daniel d'Adamo.

Deux étudiants de l'Académie y sont intégrés d'office, sur proposition du professeur de composition.

Académie de l'Opéra national du Rhin – chœur

L'Opéra national du Rhin propose chaque année plusieurs productions qui nécessitent la participation du Chœur de l'Opéra. En 2018–2019, des étudiants en chant seront sélectionnés pour participer aux

répétitions de certaines productions de ces chœurs. Le calendrier de ces productions sera transmis dès que possible.

La soirée de l'association des étudiants de l'Académie

L'association des étudiants de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg, baptisée La Muse, organise chaque année son concert. Pour y participer, il suffit de se rapprocher des membres du bureau de

l'association pour faire connaître votre projet.

- Mardi 6 novembre 2018 à 20h, auditorium de la Cité de la musique et de la danse à Strasbourg

Journées de la professionnalisation

En partenariat avec le Master « Politique et gestion de la culture » de l'Institut d'Études politiques de Strasbourg, l'Académie supérieure de musique propose une journée de la professionnalisation, le mardi 22 janvier 2019, à la Cité de la musique et de la danse. Cette journée a pour vocation d'apporter des informations sur le monde professionnel, de

permettre la rencontre avec des professionnels de la culture. Point important de la journée, la rencontre avec des musiciens qui racontent « comment cela s'est passé pour eux », comment ils ont construit leur carrière, leurs réseaux... Une journée enrichissante construite également avec l'association étudiante La Muse.

Speed-dating étudiants compositeurs-interprètes

Chaque année, l'Académie organise un speed-dating entre les étudiants en composition et les étudiants en interprétation, afin d'envisager des travaux de création d'œuvre et d'échanges entre

créateurs et interprète. Cette année, le speed-dating aura lieu le 10 octobre entre 10h30 et 13h30 en salle 156 à la Cité de la musique et de la danse.

Tranches de Quai sur le site de Mulhouse

Les étudiants de l'Académie sont invités à participer aux expositions « Tranche de Quai » sur le site HEAR à Mulhouse. Pendant 25 minutes environ, les musiciens sont amenés, à apporter leur talent et la

diversité de leurs répertoires pour enrichir ces deux rendez-vous annuels.

- Jeudi 31 janvier 2019 de 19h30 à minuit
- Jeudi 4 avril 2019 de 19h30 à minuit

Technique Alexander

L'Académie supérieure de musique de Strasbourg propose à un contingent d'étudiants de suivre un cours de technique Alexander avec Sylvia Wetz, professionnelle de cette technique.

Les modalités de participation à ce cours sont présentées à la réunion de rentrée des étudiants.

Master classes

Organisées conjointement par la Haute école des arts du Rhin et par le conservatoire de Strasbourg, les master classes s'adressent en priorité aux étudiants de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg – HEAR, ainsi qu'aux élèves avancés du Conservatoire, sur inscription auprès de leurs professeurs.

- Les voix bulgares, jazz : lundi 12 novembre 2019
- Ensemble vocal Exosphère, direction de chœur : novembre 2018
- Alessandro Amoretti, chant : lundi 14 et mardi 15 janvier 2019
- Fabrice Millischer, trombone : samedi 19 et dimanche 20 janvier 2019 (à confirmer)
- Stéphane Guiheux, trombone : samedi 19 et dimanche 20 janvier 2019 (à confirmer)
- Michael Endres, piano (ERASMUS) : mercredi 23 et jeudi 24 janvier 2019
- Dusan Bogdanovic, guitare : mardi 29 et mercredi 30 janvier
- Gordan Nolic, violon : vendredi 1er au mardi 5 février 2019
- Kaija Saariaho, composition : lundi 4 février 2019
- Karl Kammerlander, chant (ERASMUS) : mercredi 6 au vendredi 8 février 2019
- Pierre Goy, piano : jeudi 7 au samedi 9 février 2019
- Jean-Marc Phillips-Varjabedian, violon : lundi 4 et mardi 5 mars 2019
- James Dillon, composition : lundi 4 mars 2019
- Hiroshi Hara, saxophone : mardi 5 au vendredi 7 mars 2019
- Jochen Schorer, la percussion dans l'orchestre : entre le 7 et le 10 mars 2019 (à préciser)
- Silvia Careddu, flûte : lundi 18 et mardi 19 mars 2019
- Claudio Jacomucci, Marko Kassl et Mareike Paulus, accordéon : vendredi 22 et samedi 23 mars 2019
- David Patrois, vibraphone jazz : lundi 25 mars 2019
- David Patrois, vibraphone : mardi 26 mars 2019
- Jean-Charles Richard, saxophone jazz : mardi 26 mars 2019
- Jean-Charles Richard, saxophone : jeudi 28 et vendredi 29 mars 2019
- Marie Bournisien, harpe ancienne, et Ulrike Hofbauer, chant baroque : du mardi 2 au jeudi 4 avril 2019
- Charlotte Juillard, musique de chambre : vendredi 5 et samedi 6 avril 2019 (à confirmer)
- Patrick Russil, direction de chœur : mercredi 10 au vendredi 12 avril 2019
- Ensemble l'Imaginaire : concert le jeudi 2 mai 2019 à 20h. 3 dates d'intervention à définir.
- Jan Michiels, piano (ERASMUS) : vendredi 3 mai et samedi 4 mai 2019
- Ensemble Stravinski, composition : concert le mardi 2 avril 2019 à 20h à l'auditorium du MAMCS. (jours de master classes à fixer)
- Vincent Lièvre-Picard, chant baroque français : du 16 mai au lundi 20 mai 2019
- Tonhalle Brass Quintett Zürich, musique de chambre : vendredi 7 et samedi 8 juin
- Raymond Curfs, timbales : dates à définir
- Marc Desmons, alto : dates à définir
- Philippe Litzler, trompette : dates à définir

Les bourses 40 – 41

Bourse américaine 2019

Chaque année, une bourse est attribuée par des mécènes américains à des étudiants de l'Académie, dans une discipline préalablement choisie par le directeur.

Un concours permet de déterminer les gagnants de cette bourse : le vainqueur remporte 1 500 €, le second remporte 500 € et le troisième remporte 300 €. Pour tenter de gagner ce concours, les candidats doivent interpréter 20 minutes de programme libre devant un jury.

Le concours aura lieu le 26 février 2019 en salle 30 (répétitions le 25 février). Les disciplines concernées en 2019 sont la percussion et le jazz.

Pour s'inscrire, il suffit de déposer un dossier au format papier ou au format électronique auprès de Gilles Oltz pour le 10 février 2019, dernier délai. Ce dossier devra contenir le programme et un curriculum vitae.

Prix Musique

La ville de Strasbourg a instauré un prix Musique en faveur des étudiants en fin de 2^e année de master Composition et interprétation musicale.

Ce prix Musique d'un montant de 1000 € est attribué à l'étudiant qui aura obtenu la meilleure note au récital de fin d'année du master 2^e année (UE 2 du semestre 4).

En cas d'étudiants ex aequo, le prix est accordé à l'étudiant bénéficiant des meilleurs résultats scolaires de l'année universitaire en cours (résultats arrêtés à la date de réunion du jury du prix Musique). Le jury du prix Musique est composé du directeur de l'Académie et du conseiller aux études supérieures en charge du master. Il se réunit dès la fin des récitals de master 2^e année.

Le jury du prix Musique informe la direction de la HEAR du nom de l'étudiant qui pourrait être gratifié du prix, au vu des procès-verbaux des jurys de récitals de fin de master 2^e année (et plus précisément de la note) et des résultats scolaires, le cas échéant.

La direction de la HEAR se charge de transmettre cette proposition à la Ville de Strasbourg (direction de la Culture) en vue de l'attribution du prix par le conseil municipal.

Bourse d'aide à la notoriété

La HEAR a instauré une bourse d'aide à la notoriété. L'objectif est de permettre aux étudiants de l'Académie de bénéficier d'un soutien financier de 350 € pour participer à un concours, à la sélection d'un festival ou à une master classe.

Ce dispositif d'aide s'inscrit ainsi dans le cadre de la professionnalisation des étudiants.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

Être inscrit ou avoir initié une démarche d'inscription (exemple : échange d'informations par mail) à :

- un concours
- la sélection d'un festival
- une master classe

La bourse peut être attribuée postérieurement à l'événement. Les demandes de bourse sont validées par les enseignants puis arbitrées par la direction de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg. L'examen des demandes de bourse a lieu une fois par an.

Le ou les étudiants bénéficiaires s'engagent à présenter un compte-rendu dans les deux mois suivant la fin du projet (participation à un concours, à la sélection d'un festival, à une master classe) ou dès la demande de bourse si celle-ci est formulée postérieurement au projet.

En l'absence de présentation de ce compte-rendu, la HEAR se réserve la possibilité d'émettre un titre de recettes à l'encontre du bénéficiaire afin de recouvrer le montant total versé.

La campagne annuelle de bourse d'aide à la notoriété sera organisée en janvier 2019. Cette campagne fera l'objet d'une communication spécifique. Date limite de remise des dossiers pour l'année 2019 : jeudi 31 janvier 2019

Contact

Anne Guyonnet

administratrice

✉ anne.guyonnet@hear.fr

Aide à projets étudiants

La Haute école des arts du Rhin, dans laquelle les étudiants évoluent à travers l'Académie supérieure de musique, propose de soutenir financièrement leurs projets artistiques. Une chance inestimable !

De 500 € pour les étudiants actuellement inscrits, à 1 500 € pour les anciens étudiants, cette aide est accordée pour un projet individuel ou collectif donnant lieu à une diffusion publique (exposition, livre, film, concert, etc.) dans un cadre professionnel (galerie, salle de spectacle, théâtre, concert, musée, etc.). L'aide est destinée principalement à conforter l'inscription du travail de l'étudiant dans le champ professionnel. Ainsi sont privilégiés les projets se déroulant hors les murs et impliquant un partenariat. La procédure de demande d'aide constitue en elle-même une préparation aux démarches que vous serez amenés à réaliser à la sortie de la Haute école des arts du Rhin.

Anne Guyonnet a pour mission d'accompagner les étudiants dans la réflexion autour de leur projet et dans la constitution de leur dossier de demande d'aide, en vue de l'audition devant la commission dédiée. Les étudiants ne sont donc pas livrés à eux-mêmes, ils sont au contraire accompagnés dans leur projet.

Les commissions 2018 – 2019 auront lieu

- le 13 décembre 2018 (limite de dépôt des dossiers le 29 novembre 2018)
- le 4 avril 2019 (limite de dépôt des dossiers le 21 mars 2019)
- le 29 mai 2019 pour les anciens étudiants de la HEAR (limite de dépôt des dossiers le 15 mai 2019)

Contacts

Anne Guyonnet

administratrice

✉ anne.guyonnet@hear.fr

Cité de la musique et de la danse 42 – 45

L'Académie supérieure de musique dispense ses cours à la Cité de la musique et de la danse de Strasbourg, qui abrite principalement le conservatoire de Strasbourg, mais aussi les services administratifs du festival Musica. Inauguré en 2006, ce bâtiment est l'œuvre de l'architecte Henri Gaudin.

Il est situé en tête d'un nouveau quartier à dominante culturelle (médiathèque André Malraux, archives communautaires, archives départementales, multiplexe de cinéma, Le Vaisseau) et commerciale (centre Rivétoile).

Un bâtiment consacré à l'enseignement artistique et à la diffusion musicale

Auditorium

La Cité de la musique et de la danse dispose d'un auditorium de 499 places aux moyens techniques adaptés (fosse d'orchestre, régie lumière et régie son...), permettant d'accueillir tant de grands orchestres symphoniques que des spectacles de danse ou de théâtre.

Salles de concerts et de conférences

La Cité de la musique et de la danse possède aussi un plateau d'orchestre et plusieurs salles de concert ou de conférence permettant d'accueillir un public de 50 à 150 personnes.

Salles de cours et studios de travail

La Cité de la musique et de la danse dispose d'une centaine de salles qui servent tant pour les cours que pour le travail personnel des étudiants. L'accès à ces salles est géré par le personnel d'accueil du conservatoire de Strasbourg. Grâce aux liens étroits que l'Académie supérieure de musique entretient avec le conservatoire de

Strasbourg, ses étudiants bénéficient des nombreux avantages de cette institution phare.

Saison culturelle

La saison culturelle est le fruit du travail des élèves avec leurs enseignants et porte en filigrane les grands axes pédagogiques développés tout au long de l'année.

Cette saison est notamment composée de nombreuses master classes à destination des étudiants de l'Académie. Par leur participation aux différentes manifestations et aux différents ensembles (orchestres, harmonies, chœurs, ensemble de musique contemporaine), les étudiants de l'Académie supérieure de musique participent activement à cette saison et au rayonnement des deux institutions en Alsace et en France.

Des salles consacrées**à l'enseignement artistique spécialisé**

Le Conservatoire dispose d'un piano dans chaque salle, d'une dizaine de salles de percussions, d'une grande salle d'orgue et de quatre studios d'orgue, de nombreux clavecins, de salles consacrées à l'art dramatique et à la danse...

Location d'instruments

Le Conservatoire dispose d'un parc instrumental important disponible à la location aux étudiants de l'Académie.

Pour tout renseignement relatif à la location d'instruments, prière de contacter le service Scolarité du Conservatoire.

Bibliothèque du Conservatoire

Accès

La bibliothèque du Conservatoire est un lieu de ressources constitué d'environ 50 000 documents relatifs à la musique, à la danse et au théâtre. L'accès à la bibliothèque est gratuit pour les étudiants inscrits à la HEAR. Un compte est ouvert à l'accueil de la bibliothèque sur simple présentation de la carte d'étudiant.

L'inscription donne droit à la consultation et au prêt des documents, ainsi que la possibilité d'accéder à Internet via deux postes informatiques mis à disposition des étudiants. Le matériel d'orchestre peut être consulté uniquement sur rendez-vous.

Emprunt

Emprunt simultané de huit documents écrits pour une durée de 4 semaines et deux documents audio ou vidéo pour une durée de deux semaines; exceptionnellement cette durée pourra être prolongée en accord avec les agents de la bibliothèque.

Les périodiques aussi peuvent être empruntés sauf le dernier numéro en consultation. Les agents de la bibliothèque gèrent aussi le prêt et le retour des partitions pour les pratiques collectives (orchestres, chœurs, ensembles de chambre).

Organisation des collections

L'organisation des collections suit celle des départements au Conservatoire. Les partitions sont ainsi classées par familles d'instruments et à partir de trois instruments en musique de chambre. Le fonds est constitué de partitions pédagogiques et de répertoire pour instrument seul ou pour ensembles, de conducteurs, de partitions pour voix, de partitions de musique de chambre, de matériels d'orchestre (symphonique et d'harmonie) et de chant choral, de dictionnaires, d'ouvrages sur la musique, la danse, le théâtre, de revues spécialisées, de CD et DVD, ainsi que de vinyles

destinés à être écoutés à la bibliothèque, d'un fonds jeunesse et d'une collection importante de partitions de musique contemporaine. Le personnel de la bibliothèque se tient à la disposition du public pour des explications sur le plan de classement, mais aussi pour des recherches dans le fonds de la médiathèque, ou plus spécialisées.

Le catalogue est en cours d'informatisation, et une partie est déjà visible sur le portail des médiathèques de la Ville de Strasbourg via l'onglet recherche — autres catalogues — bibliothèques spécialisées — conservatoire.

Partitions

Avertissement : Certaines partitions utilisées en pratiques collectives sont louées auprès des éditeurs. La perte ou la dégradation d'une partition en location entraîne le remboursement de son remplacement.

Merci d'en prendre soin et de veiller à retourner chaque partition de location **impérativement** à la bibliothèque : en aucun cas vous ne devez les laisser sur les pupitres à l'issue du concert (sauf pour l'orchestre symphonique.)

Orchestre symphonique

Chaque participant pourra utiliser une partition de travail chez soi, mais chaque semaine les partitions originales seront utilisées lors des répétitions de l'orchestre. Merci de ne pas les emporter.

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h–17h30

Mardi : 9h–12h et 13h30–17h30

Mercredi : 9h–17h30

Jeudi : 9h–12h et 13h30–17h30

Vendredi : 9h–12h et 13h30–17h30

Samedi : 9h–12h30

La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires. Toutefois, son accès est possible sur rendez-vous.

Contacts

Linda Humphreys

responsable

T. +33 (0)3 68 98 60 95

✉ linda.humphreys@strasbourg.eu

Adélaïde Kientzi

assistante

référente pratiques collectives

et matériel d'orchestre

T. +33 (0)3 68 98 60 94

✉ adelaide.kientzi@strasbourg.eu

David Colanic

chargé d'accueil

T. +33 (0)3 68 98 60 93

✉ david.colanic@strasbourg.eu

Accès aux salles

Modalités d'accès

L'accès à une salle de travail n'est possible qu'en échange d'une carte d'étudiant valide avec photo. L'étudiant est responsable de la clé jusqu'au retour de celle-ci à l'accueil.

Conditions d'utilisation des salles

Le temps de travail autorisé dans les salles est de deux heures, renouvelable seulement si aucun étudiant n'est en attente d'une salle. Lorsque toutes les salles des étages sont occupées, une salle du rez-de-chaussée peut être attribuée. L'étudiant ouvre la salle. Au bout des deux heures, il doit signifier son départ aux chargés d'accueil (le temps de travail peut être renouvelé lorsqu'il n'y a pas d'attente de salle).

Certaines salles spécifiques (clavecin, orgue, contrebasse, harpe, ondes Martenot, percussions...) ne sont accessibles qu'aux étudiants inscrits dans le cursus de la spécificité.

La salle de gravure et le studio d'enregistrement

Accessibles avec l'autorisation d'un professeur de la discipline. Une liste est établie par les enseignants en début d'année et donnée aux chargés d'accueil.

Les salles de percussions

Accessibles aux étudiants de la discipline uniquement. Elles sont ouvertes le matin par un des étudiants et restent ouvertes la journée.

Elles sont refermées le soir à la fermeture par le surveillant chargé de faire la tournée des sorties de salles à 21h50 (semaine) et 19h50 (samedi).

Accès aux salles des étudiants inscrits uniquement en cursus de Diplôme d'État

Ces étudiants ne sont plus dans une formation à caractère instrumental justifiant l'accès aux salles et instruments de la Cité de la musique et de la danse. Néanmoins les étudiants en cursus de DE « seul » pourront accéder aux salles :

- en semaine à partir de 18h
- le samedi sans contraintes horaires
- pendant les vacances scolaires sans contraintes horaires

Foyer des étudiants

Un espace dédié aux étudiants situé dans le hall d'accueil de la Cité de la musique et de la danse permet le repos, les échanges, ainsi que la prise de boissons et de repas.

Cet espace est sous la responsabilité des représentants des étudiants, chargés de faire respecter sa propreté.

Pour des raisons de respect et de confort sonore pour les chargés d'accueil, il est souhaité que les étudiants ne stationnent pas de façon prolongée devant la banque d'accueil. Le foyer des étudiants et l'espace d'accueil dans le hall d'entrée sont dédiés aux échanges.

Les étudiants doivent veiller à fermer la fenêtre du foyer lorsqu'ils le quittent.

Mise à disposition de salles dans les locaux du site d'arts plastiques de Strasbourg

Le site arts plastiques de Strasbourg de la Haute école des arts du Rhin (1 rue de l'Académie), met à disposition, selon les disponibilités, ses salles pour les répétition des étudiants en musique : l'auditorium et la salle Prechter. Les horaires seront communiqués aux étudiants par voie d'affichage en septembre 2018.

Contact

Kay-Uwe May

assistant Scolarité

✉ kay-uwe.may@hear.fr

Conditions

Le site arts plastiques est équipé d'un piano (installé à l'auditorium). Il est nécessaire de réserver la salle auprès du service Scolarité du site d'arts plastiques (des conférences ou journées d'études peuvent être prévues dans ces salles).

Mobilité internationale

46 – 51

Le service Scolarité et mobilité internationale de la Haute école des arts du Rhin assure la dynamique et le développement des coopérations internationales sur les plans de la formation, de la professionnalisation et de la recherche.

Gilles Oltz
référent Académie
T. +33 (0)3 68 98 60 72
✉ gilles.oltz@hear.fr

Thibaut Gindensperger
assistant Académie
T. +33 (0)3 68 98 60 73
✉ thibaut.gindensperger@hear.fr

Scolarité et mobilité internationale
✉ international@hear.fr

Informations pratiques

Réunion d'information sur les mobilités internationales (échange, stage, projet, université d'été)

- Lundi 3 septembre 2018 de 14h à 16h en salle 30 de la Cité de la musique et de la danse

Le service Scolarité et mobilité internationale accueille les étudiants

- Sur le site Arts plastiques de Strasbourg : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h ;
- À l'Académie supérieure de musique : prendre rendez-vous avec Gilles Oltz

Un espace de documentation dans la médiathèque de la Cité de la musique et de la danse permet aux étudiants de s'informer sur les établissements partenaires et les possibilités de financements pour des projets internationaux.

Contact

Linda Humphreys
bibliothécaire
bibliothèque de la Cité de la musique et de la danse
T. +33 (0)3 68 98 60 95
✉ linda.humphreys@strasbourg.eu

Étudiants de l'Académie

Les étudiants de l'Académie supérieure de musique ont la possibilité de partir **en semestre 3, 4 ou 5 pour les DNSPM, en semestre 7, 8 ou 9 pour les Master**, pour un ou deux semestres.

Les étudiants cumulant le DNSPM ou le master avec le DE doivent prendre contact avec Marie-Eve Thallinger (✉ marie-eve.thallinger@hear.fr) pour vérifier la faisabilité d'une mobilité.

Étapes de préparation pour un échange en école partenaire en 2019 – 2020

1. L'étudiant transmet par email à Thibaut Gindensperger (✉ thibaut.gindensperger@hear.fr) le formulaire de projet d'échange avec un établissement supérieur partenaire (téléchargeable sur Taïga) signé pour accord de principe par son professeur de dominante jusqu'au **vendredi 25 janvier 2019**.
2. L'étudiant prend rendez-vous avec Gilles Oltz et son professeur de dominante pour valider le projet d'échange et le choix d'écoles. L'étudiant se renseigne sur l'enregistrement à fournir aux différents établissements où il souhaite se présenter et le prépare pour le **23 février au plus tard**.
3. L'étudiant prépare au maximum trois dossiers de candidature selon les procédures des établissements demandés. Les dossiers dématérialisés sont à réaliser intégralement en ligne par l'étu-

diant. L'Académie procède à l'envoi des dossiers au format papier aux établissements partenaires. Pour cela, l'étudiant devra **déposer son dossier complet un mois** avant la date limite de réception indiquée par l'établissement souhaité auprès de Thibaut Gindensperger.

4. Par le dépôt du dossier, l'étudiant s'engage à effectuer son projet de mobilité sauf cas de force majeure. En cas de non-respect des délais, il ne sera pas prioritaire pour les demandes de bourse.
5. L'acceptation en établissement partenaire n'est valable que sous réserve du passage en année supérieure ou en Master, selon la demande.
6. Une fois l'étudiant accepté par l'école partenaire et ayant accepté la place proposée, l'étudiant est convoqué pour un rendez-vous par le service Scolarité et mobilité internationale (site Arts plastiques de Strasbourg, 1 rue de l'Académie)

Étudiants extérieurs souhaitant effectuer un échange au sein de l'Académie.

Les dossiers de candidature entrants complets devront être envoyés ou déposés au bureau de

l'Académie jusqu'à la date limite fixée au 15 avril 2019.

Communication avec la HEAR durant l'échange

Avant son départ, l'étudiant mobile doit obligatoirement assister au rendez-vous fixé par le service Relations internationales afin de vérifier que toutes les démarches nécessaires (assurance, visa, bourse, etc.) ont été effectuées.

Pendant sa mobilité, l'étudiant s'engage à tenir régulièrement informées l'administration et l'équipe enseignante de la HEAR. En cas de difficulté matérielle ou financière, l'étudiant doit contacter au plus vite le service Relations internationales.

Avant son retour, l'étudiant doit effectuer toutes les démarches auprès de l'établissement d'accueil pour **faire établir son relevé de notes** (transcript of records), qui est à transmettre à Gilles Oltz, dûment daté et signé.

Dès son retour, l'étudiant doit assister au rendez-vous auprès du service Relations internationales pour remettre son rapport de mobilité. L'étudiant présentera également ce rapport, ainsi que le travail fourni à l'étranger, à l'équipe enseignante de son option ou de sa mention.

Le rapport de mobilité

L'étudiant devra remettre un rapport de mobilité dans un délai de 2 mois après son retour. Ce rapport participe à la validation pédagogique de la mobilité. Il peut être demandé à l'étudiant de rembourser l'ensemble de la bourse perçue si le rapport n'est pas rendu dans les délais prévus.

Les rapports des étudiants partis les années précédentes sont consultables depuis le portail étudiant Taïga : Fichiers en ligne > informations mobilité internationale

Voici une liste de questions pour aider dans la rédaction du rapport :

Indications pour le rapport de mobilité

- Étudiant : nom, prénom, numéro de téléphone et e-mail, dominante à la HEAR; ville et nom de la structure d'accueil; type de mobilité (stage, projet, échange); dates et durée de votre mobilité; département et enseignant choisi dans la structure d'accueil.

Structure d'accueil

- Accueil : comment se sont passés les premiers jours dans la structure d'accueil. De quels soutien ou accompagnement avez-vous bénéficié ?
- Conditions de travail : Avez-vous pu disposer d'un espace de travail dans l'école/la structure d'accueil ? Quels étaient les équipements de l'école (médiathèque, centre sportif, cafétéria, etc.)/la structure d'accueil ? Quels sont les jours et horaires d'ouverture de l'école/la structure d'accueil ? Pour un stage, quelles étaient vos horaires de travail ?
- Présentation succincte de l'organisation et du fonctionnement de la structure d'accueil, du département dans lequel vous avez été placé. Avez-vous pu avoir accès à tous les cours/ateliers que vous désiriez intégrer ? Comment avez-vous élaboré le programme de cours suivi ? Quelle forme ont prise les évaluations de fin de semestre ?

Pédagogie et recherches

- Comment avez-vous enrichi votre recherche personnelle pendant votre séjour ?
- Quelles sont les rencontres qui ont le plus nourri votre travail ?

- Quelles découvertes culturelles avez-vous faites sur place (musée, lieu d'expo, film, livres) ?
- Quels médias avez-vous pu découvrir ou approfondir ?
- Quels ateliers avez-vous intégrés, pourquoi ?
- Quels cours avez-vous suivis, avec quels enseignants, et que vous ont-ils apporté ?
- Qu'avez-vous rencontré de différent qui a permis de remettre en question votre positionnement pour mieux en élargir ces perspectives ?
- Avez-vous vécu des échecs, et comment en avez-vous fait des réussites ?
- Quels challenges ce voyage vous a-t-il permis de dépasser ?
- Quelle suite imaginez-vous dans votre travail au retour de ce voyage ?
- Qu'allez-vous mettre en place dans votre travail suite à ce voyage ?
- Quelles pistes de recherche ce séjour vous a permis d'ouvrir ?
- En quoi ce voyage vous aura-t-il permis d'enrichir votre réflexion autour de votre mémoire ?
- Quelle forme voulez-vous donner à ce rapport (livre, film, site, etc.) ?
- Quel format, type de reliure pensez-vous utiliser pour votre édition (A5, A4, dos carré collé, etc.) ?
- Quel nom souhaitez-vous donner à votre rapport ?

Vie pratique

- Logement : quel type de logement (cité universitaire, appartement privé, colocation, échange entre étudiants), comment l'avez-vous trouvé (bouche-à-oreille, Facebook, aide de la structure d'accueil), et le montant du loyer ?
- Transport : quel mode de transport utilisiez-vous ? Quels sont les prix ?
- Budget : le coût de la vie en général est-il + ou - élevé qu'à Strasbourg ? De quelles bourses avez-vous pu bénéficier ?
- Langue : quelle était la langue de travail à l'école/la structure d'accueil ? Votre niveau de langue a-t-il posé un problème ? Y a-t-il eu des possibilités de suivre des cours de langue avant/pendant la mobilité ?
- Ville : vie culturelle, concerts, etc.; points forts et points faibles.
- Bibliographie, liens internet à consulter : sites d'enseignants, d'étudiants, de lieux intéressants, etc.

Bourses

Les bourses ERASMUS+ et HEAR sont attribuées par la Direction des études de la Haute école des arts du Rhin.

Bourse ERASMUS+ pour échange

Accès : étudiants en année 2 (DNSPM 2) ou 4 (master 1)

Durée du séjour : 3 à 12 mois

Destination : pays européen

Montant : 200 €/mois pour les pays du Groupe 1 et 150 €/mois pour les pays du Groupe 2 + 3

Plus d'informations : www.hear.fr

Bourse ERASMUS+ pour stages

Accès : tous les étudiants

Durée du séjour : 2 à 12 mois

Destination : pays européen

Montant : 350 €/mois pour les pays du Groupe 1* et 300 €/mois pour les pays du Groupe 2+3**

Plus d'informations : www.hear.fr

* Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède.

** = Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Bourse HEAR aide à la mobilité internationale

Objet du séjour : échange ou stage

Accès : étudiants en année 2, 3, 4 ou 5

Destination : pays non participant au programme ERASMUS+

Durée de séjour : 1 à 10 mois

Montant : 150 €/mois

Plus d'informations : www.hear.fr

Bourse Grand-Est : Aide à la mobilité internationale des étudiants

Objet du séjour : échange ou stage

Accès : étudiants en L3, M1 et M2

Durée du séjour : 16 semaines minimum pour les échanges et 12 semaines minimum pour les stages

Montants : entre 500 et 1 100€

Plus d'informations :

www.alsacechampagneardennelorraine.eu/aides

Expériences de Jeunesse

Mobilité : projet personnel ou stage n'ayant pas de lien direct avec vos études, mais présentant un intérêt professionnel

Accès : jeunes de 15 à 29 ans résidant en Alsace

Durée de la mobilité : pas de limite minimum ou maximum

Destination : France et international

Montant : 2000 € maximum

Conseil : la commission est formée par un jury de jeunes de moins de 28 ans, pensez à adapter votre discours.

Démarche : le dossier de candidature est à remplir en ligne

Plus d'informations :

www.alsacechampagneardennelorraine.eu

Plusieurs destinations, comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou les villes jumelées avec Strasbourg (Stuttgart, Dresde, Leicester, Boston ou Ramat-Gan), donnent lieu à des bourses spécifiques.

Plus d'informations : www.hear.fr

Établissements partenaires

Allemagne

Hochschule für Musik «Hanns Eisler», **Berlin** ;
University of the Arts **Bremen** ; Hochschule für Musik,
Detmold ; **Dresden** University of Music ; Staatliche
Hochschule für Gestaltung **Karlsruhe** ; College of
Music, **Lübeck** ; Hochschule für Musik und Theater
München ; **Nuremberg** University of Music ; The State
University of Music and Performing Arts, **Stuttgart** ;
The Liszt School of Music, **Weimar**.

Autriche

University of Music and Performing Arts **Graz** ; Anton
Bruckner Private University for Music, Drama, and Dance,
Linz ; Music and Arts University of the City of **Vienna** ;
University of Music and Performing Arts **Vienna**.

Belgique

Koninklijk Conservatorium **Brussel**.

Bulgarie

National Academy of Music, **Sofia**.

Canada

Université de **Montréal**, Faculté de Musique.

Danemark

The Royal Danish Academy of Music, **Copenhagen**.

Espagne

Conservatorio Superior de Aragón, **Sarragosse** ;
Conservatorio Superior de Musica de **Vigo**.

Finlande

Sibelius Academy, **Helsinki** ; **Tampere** University
of Applied Sciences.

Italie

Conservatorio di Musica «G. Verdi» di **Milano** ;
Conservatorio Arrigo Boito, **Parma** ; Conservatorio
di Musica Santa Cecilia, **Rome** ; Istituto Superiore
di Studi Musicali «Rinaldo Franci», **Sienna** ;
Conservatorio Di Musica «F. Torrefrncra», **Vibo**
Valentia.

Lettonie

Latvian Academy of Music, **Riga**.

Pays-Bas

Royal Conservatoire **Den Haag** ; ArtEZ School of
Music, **Enschede**.

Pologne

Karol Szymanowski Academy of Music in **Katowice** ;
Academy of Music in **Poznan** ; Fryderyk Chopin
University of Music, **Varsovie**.

République tchèque

Janacek Academy of Music
and Performing Arts in **Brno** ; University of **Ostrava**,
Faculty of Fine Arts ; Music and Dance Faculty of the
Academy of Performing Arts in **Prague**.

Roumanie

National University of Music from **Bucharest**.

Royaume-Uni

University of **Leeds**, School of Music.

Suède

Ingesund School of Music, **Karlstad** University.

Suisse

Zürich University of the Arts.

Partenariat SPIRAL

Tous les étudiants du site de Strasbourg ont **accès gratuitement** au Centre de ressources de langues SPIRAL et à l'autoformation guidée dans les langues suivantes : alsacien, arabe, bulgare, chinois mandarin, coréen, danois, espagnol, espéranto, français langue étrangère, grec moderne, hébreu, hongrois, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbo-croate, suédois, slovaque, tchèque, turc.

Les étudiants peuvent également assister à des ateliers de conversations et ont la possibilité de suivre un parcours d'apprentissage intensif (sous réserve de places disponibles).

Pour plus d'information : www.spiral.unistra.fr

Les étudiants ayant un projet de mobilité sont encouragés à **apprendre la langue du pays de destination dès la 1^{ère} année à la HEAR.**

Pour s'inscrire l'étudiant doit se présenter à l'accueil de SPIRAL muni de sa carte d'étudiant.

SPIRAL

Le Pangloss, 2 allée René Capitant, Strasbourg
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 12h à 20h,
le vendredi de 12h à 17h

Online Linguistic Support (OLS)

Types de mobilités : échanges et stages ERASMUS+

Langues proposées : 18 langues européennes

Informations : erasmusplusols.eu/fr/

Inscriptions : international@hear.fr

1. Avant le départ : test de niveau en ligne **(obligatoire)**
2. Pendant la mobilité : accès à une plateforme gratuite de cours en ligne (sur inscription)
3. Après le retour : test de niveau en ligne **(obligatoire)**

Vie étudiante

52 – 57

Statuts et droits d'inscription

	DNSPM	Master	Diplôme d'État (par semestre)	DNSPM 2 ^e discipline	Diplôme Universitaire (en complément du master)
Tarif plein	424 €	378 €	152 €	227 €	227 €
Tarif réduit boursiers échelons 0bis à 4	280 €	276 €	105 €	190 €	190 €
Tarif réduit boursiers échelons 5, 6 et 7	160 €	160 €	95 €	157 €	157 €
Examen d'entrée (frais d'inscription par cursus)				60 €	

Les tarifs ci-dessus sont perçus lors de l'inscription et restent acquis à l'établissement public. Ils ne sont susceptibles d'être remboursés, intégralement ou partiellement, sur demande écrite, que dans le cas où une notification de bourse viendrait remettre en cause le tarif perçu.

Les étudiants ont la possibilité de solliciter un **dispositif d'exonération partielle** des frais de scolarité. Ce dispositif concerne uniquement les étudiants non boursiers rencontrant des difficultés financières avérées (instruction du dossier par une assistante sociale).

À noter qu'il convient d'ajouter à ces frais de scolarité annuels, les droits d'inscription à l'université de Strasbourg (pour les étudiants concernés par une inscription à l'Université)

Sécurité sociale étudiante

Les étudiants restent affiliés à leur régime actuel de sécurité sociale. La cotisation au régime étudiant est supprimée (elle représentait 217 € en 2017).

Les étudiants qui n'étaient pas inscrits en études supérieures sur l'année 2017/18 restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale. Il est conseillé de créer un compte et de mettre à jour les informations personnelles sur www.ameli.fr pour bien recevoir les remboursements de frais.

Les étudiants étrangers non-inscrits en études supérieures en 2017/18 devront se pré-affilier sur le site <http://etudiant-etranger.ameli.fr> (dès le 1^{er}

septembre, après paiement de la Contribution à la vie étudiante et de campus [CVEC] et inscription administrative).

Les étudiants déjà inscrits en études supérieures en 2017/18 et précédemment affiliés à une caisse étudiante de Sécurité sociale restent rattachés à cette même caisse pendant l'année 2018/19 (même si changement de région).

Les étudiants ayant une activité salariée (dès la 1^{re} heure travaillée) relèvent de l'affiliation sur critère professionnel. Les démarches doivent être faites auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du lieu de résidence.

Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Cette contribution offre des services qui bénéficient à tous les étudiants, elle inclut notamment la carte culture, l'accès aux services de médecine préventive (SUMPS) et aux services universitaires d'activités physiques et sportives (SUAPS).

Son montant est de 90 €. Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement.

Tous les étudiants y compris les boursiers doivent se connecter auprès du CROUS : messervices.etudiant.gouv.fr, afin d'obtenir soit

une attestation de paiement, soit une attestation d'exonération. Sur cette attestation figure un numéro qui pourra être réclamé lors de la préinscription administrative.

C'est une démarche obligatoire et qui doit être effectuée avant l'inscription à l'Académie. L'attestation justificative de paiement ou d'exonération devra être présentée lors de l'inscription. À défaut l'étudiant ne pourra pas être inscrit à l'Académie (ainsi qu'à l'Université).

Assurance et responsabilité

L'étudiant doit obligatoirement fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance responsabilité civile et dommage aux biens qui couvre les dommages éventuels causés au matériel. L'attestation d'assurance à fournir devra indiquer un montant de garantie supérieur ou égal à 5 000 € TTC.

L'étudiant est seul responsable de la perte de ses biens personnels à l'intérieur de la Cité de la musique et de la danse.

Bourses

La demande de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux se fait sur le site internet du CROUS. Les bourses spécifiques (ERASMUS +, Boussole, etc.) peuvent être sollicitées dans le cadre des échanges internationaux.

Les étudiants non boursiers rencontrant des difficultés financières importantes peuvent solliciter une exonération partielle de leurs frais d'inscription à la HEAR en déposant un dossier avant une date limite qui sera indiquée lors de la rentrée.

CROUS

Les étudiants peuvent bénéficier des services du CROUS pour le logement, la restauration (accès au Restaurant Universitaire), le service médical, l'emploi et les aides sociales.

1 quai du Maire Dietrich à Strasbourg
T. +33 (0)3 88 21 28 00
www.crous-strasbourg.fr

Service social

Les assistantes sociales reçoivent en entretien individuel les étudiants confrontés à des difficultés personnelles.

CROUS à Strasbourg
T. +33 (0)3 88 21 28 45

Carte culture

Cette carte offre de nombreux avantages tarifaires pour les spectacles, cinémas et musées. La carte culture est désormais comprise dans la contribution à

la vie étudiante et de campus.
www.carte-culture.org

SUAPS

L'inscription au SUAPS, Service universitaire des activités physiques et sportives, est comprise dans la contribution à la vie étudiante et de campus.

Il permet l'accès à la pratique de cinquante activités physiques sur le campus universitaire :
sport.unistra.fr

Pass Campus

Le pass campus est une carte qui vous servira pour vous identifier, mais aussi pour bénéficier d'un large éventail de services présentés ci-dessous.

Muni d'une solution de paiement sécurisé et 100 % connecté nommée izly, le pass campus intègre le paiement sans contact et permet un rechargement en ligne de votre compte depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Les services

Restauration

Après activation de votre compte izly, le pass campus vous donne accès à tous les restaurants universitaires et les cafétérias gérés par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Vous bénéficiez automatiquement du tarif adapté à votre statut et payez directement avec votre pass campus.

Médiathèques/Bibliothèques

Le pass campus est le support pour l'inscription à la médiathèque de la HEAR et dans les bibliothèques des services communs de documentation des universités de Haute-Alsace et de Strasbourg et la Bibliothèque Nationale universitaire (BNU) de Strasbourg. Il est exigé pour toute transaction de prêt d'ouvrages et de documents.

Avant votre premier emprunt, pensez à faire valider votre compte lecteur en passant à l'accueil de la bibliothèque. À cette occasion, une information sur les conditions de prêt, les horaires d'ouverture et les services offerts en bibliothèque vous sera délivrée.

Impression et copie

Le pass campus vous donne accès à plus de 50 copieurs multifonctions et imprimantes sur les différents campus de l'Université de Strasbourg et sur le campus Fonderie à l'Université de Haute-Alsace. Ils vous permettent de photocopier, scanner ou imprimer vos documents. La généralisation de cette fonctionnalité aux copieurs de la HEAR est en cours d'étude.

Transport

Le pass campus vous permet d'emprunter les bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise après activation des droits de transport par la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS).

Sport

Les services des sports des universités d'Alsace proposent une grande variété de pratiques sportives sous forme de cours, stages et sorties.

Laveries

Le pass campus permet d'accéder aux laveries des cités universitaires. Le paiement peut s'effectuer par l'intermédiaire de la solution de paiement isly intégrée.

Association étudiante

La Muse

L'association La Muse est née du désir de favoriser davantage de liens entre les étudiants et l'école, mais aussi avec les étudiants entre eux. La Muse propose également d'accompagner les étudiants de l'Académie, durant leurs études, dans une perspective de professionnalisation.

L'adhésion, non obligatoire, s'élève à 7 € pour l'année.

Contact : ✉ lamuse@hear.fr

Représentants étudiants

Ils sont élus, en début d'année universitaire. Au nombre de deux, ils représentent les étudiants au sein des instances de l'école : commission de vie étudiante, commission pédagogique de site, conseil d'administration. L'élection des représentants étudiants est organisée le 25 octobre 2018.

Cette élection donne aux étudiants la possibilité de prendre part de façon active à la vie de l'établissement.

Prenez part à la vie de votre école, soit en votant pour vos représentants, soit en candidatant !

Renseignements : ✉ anne.guyonnet@hear.fr

Wifi

Vous avez la possibilité de vous connecter au réseau Wifi de la ville de Strasbourg : «StrasWifi»

Pour activer votre compte : envoyez par SMS le code qui s'affichera sur la page d'accueil (non surtaxé)

Mode d'emploi :

Identifiant : renseignez une adresse mail et acceptez les conditions générales d'utilisation

Surfez illimité pendant un an !

Absence

Toute absence doit être justifiée auprès du professeur concerné.

À compter de la première absence non justifiée, une sanction disciplinaire peut être prononcée.

Trois absences non justifiées sont susceptibles d'entraîner l'exclusion de l'Académie, prononcée par le directeur de l'Académie, après avis du Conseil de discipline.

Demande de congés

Si un étudiant est admis à participer à un concours d'orchestre ou un concours d'interprétation ou d'improvisation, l'étudiant doit fournir à l'Académie une attestation de participation de la part de l'organisateur du concours, le plus tôt possible et au plus tard la veille de son départ.

À la fin de son congé, l'étudiant doit fournir une autorisation médicale de reprise des cours.

Par ailleurs, si une période de congé est demandée, ce congé concerne l'ensemble des activités de l'étudiant au sein de l'Académie. Le congé ne peut porter sur quelques matières. Le congé dispense obligatoirement de la totalité des cours.

Si un étudiant rencontre des problèmes physiques (tendinite, problème de dos...), l'étudiant doit obtenir un certificat médical indiquant la nécessité d'une période de repos. Une date de début et une date de fin doivent être clairement indiquées. L'étudiant doit transmettre ce certificat à son conseiller aux études par courrier déposé au bureau de l'Académie ou par mail.

Le directeur de l'Académie peut par ailleurs, à titre exceptionnel, accorder un congé à l'étudiant qui le demande et qui justifie de motifs pertinents (conditions familiales particulières...)

Nous sommes là pour vous

Horaires du bureau

Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h

L'équipe

Vincent Dubois

directeur de l'Académie

✉ vincent.dubois@strasbourg.eu

Pour les questions d'ordre général ou relatives au fonctionnement de la HEAR et en son sein de l'Académie; pour les démarches administratives, le paiement des droits de scolarité relatifs à votre parcours à l'Académie, l'obtention d'attestations, de certificats

D'abord :

Thibaut Gindensperger

assistant administratif

T. +33 (0)3 68 98 60 73

✉ thibaut.gindensperger@hear.fr

Puis :

Anne Guyonnet

administratrice

T. +33 (0)3 68 98 61 07

✉ anne.guyonnet@hear.fr

Pour vos études, votre parcours pédagogique, votre avenir ou l'action culturelle...

Gilles Oltz

conseiller aux études supérieures DNSPM et Master référent relations internationales de l'Académie responsable de l'action culturelle

T. +33 (0)3 68 98 60 72

✉ gilles.oltz@hear.fr

Marie-Eve Thallinger

conseillère aux études supérieures, formation Diplôme d'État

T. +33 (0)3 68 98 51 00

✉ marie-eve.thallinger@hear.fr

Scolarité et mobilité internationale

T. +33 (0)3 69 09 37 71

✉ international@hear.fr

Guide d'utilisation de Taïga 58 – 60

Connexion sur etudiants.hear.fr

L'adresse de connexion sur le portail étudiant est la suivante : etudiants.hear.fr. L'établissement est normalement préenregistré. S'il ne l'est pas, il faut choisir l'établissement « HEAR » dans la liste déroulante.

Entrer son identifiant et son mot de passe

Utilisateur : [prenom.nom](#)

Mot de passe : Pour une première connexion, il faut tout d'abord créer son mot de passe en cliquant sur « envoi mot de passe ».

Puis, il faut entrer le nom dans le champ utilisateur, recopier le code et cliquer sur envoyer. Un mail sera envoyé sur l'adresse mail @hear avec un lien à cliquer (pour valider le fait que c'est la même personne qui a demandé la réinitialisation). Enfin, il faut cliquer sur le lien et saisir le mot de passe provisoire transmis.

Rappel : il est particulièrement important de rempalcer le mot de passe transmis par un mot de passe personnel assez complexe. Pour des questions de sécurité et d'accès aux données étudiants/enseignants. Il est possible d'utiliser le même mot de passe que celui de la messagerie HEAR.

Recommandé : entre 8 et 16 caractères en combinant des lettres majuscules/minuscules ou des chiffres ou des symboles (exemples : ! @ # \$ % ^ & * - _ + = [] { } ...).

Interface générale

L'interface générale du portail étudiant se compose de deux menus différents : « année... »

(année scolaire en cours), et « personnel ».

En bas à gauche se trouve l'année scolaire actuelle.

Pour consulter ou utiliser le logiciel pour une autre année, il faut choisir l'année souhaitée à cet endroit.

L'étudiant conserve un accès au portail à vie, mais uniquement pour les années pendant lesquelles il était inscrit. Il peut cependant continuer à voir l'offre pédagogique et la fiche de réinscription des autres années.

NB : Si le logiciel n'est pas utilisé pendant 1h, l'application se ferme et il n'y a pas d'enregistrement automatique.

Menu > onglet > Année 2018-19

Inscription en ligne

L'onglet « inscription en ligne » permet de procéder à la préinscription dans le cursus souhaité par l'étudiant. C'est le seul onglet initialement disponible, jusqu'à ce que votre inscription soit effectuée.

Certificats et attestations

L'onglet « certificats et attestations » permet à l'étudiant d'imprimer : le certificat de scolarité, l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale des étudiants et la quittance de paiement des frais d'inscription.

L'étudiant n'y a accès que si son inscription administrative a été effectuée.

Écrire à un enseignant

L'onglet « écrire à un enseignant » permet à l'étudiant d'écrire à ses enseignants. Sur cette page, il visualise les enseignements dans lesquels il est inscrit et les enseignants qui y sont affectés.

L'étudiant ne peut envoyer un mail qu'à un enseignant à la fois et un seul mail par heure.

Fiche d'inscription

L'onglet « fiche d'inscription » permet d'imprimer une fiche de réinscription pour l'année suivante. Ce document n'est pas demandé par l'administration pour l'instant.

Fiche d'enseignement

L'onglet « fiches d'enseignement » permet de

consulter les fiches descriptives de tous les cours enseignés à la HEAR (sur les sites d'arts plastiques de Mulhouse et de Strasbourg, et l'Académie supérieure de musique de Strasbourg - HEAR). Les fiches descriptives reprennent globalement les horaires du cours, les objectifs pédagogiques, le contenu du cours et l'évaluation.

Fichiers en ligne

L'onglet « fichiers en ligne » permet de consulter les fichiers à destination des étudiants déposés par l'administration sur le logiciel Taïga. Les étudiants ne peuvent pas créer de répertoire, mais peuvent déposer des fichiers. Il n'y a pas de limite de stockage.

Recherche thématique nationale

L'onglet « recherche thématique nationale » permet de consulter des ressources pédagogiques des écoles d'architecture se servant de Taïga.

Relevés de notes

L'onglet « relevé de notes » permet à l'étudiant de visualiser et imprimer son relevé de notes par année scolaire, par année de cursus, par semestre et par cycle, en français ou en anglais. Les notes apparaissent uniquement lorsque l'administration les a publiées. Pour information, un petit tiret « - » signifie qu'aucune note n'a été attribuée ; « non publiée » signifie qu'une note a été attribuée, mais que l'administration ne l'a pas encore publiée.

Menu > onglet > Mobilité

L'onglet « mobilité » n'est pour le moment pas utilisé.

Menu > onglet > Évaluations

L'onglet « évaluations » permet à l'administration de réaliser des évaluations, des enquêtes et des sondages.

Menu > onglet > Personnel

Sous-menu « Données personnelles »

Ce sous-menu contient les quatre onglets suivants :

Courriel

L'onglet « courriel » permet de modifier l'adresse mail personnelle. L'adresse prenom.nom@hear.fr est utilisée en priorité par l'école et est votre adresse principale sur Taïga, c'est la seule qui est utilisée par le logiciel.

Mot de passe

L'onglet « mot de passe » permet de modifier le mot de passe utilisé pour Taïga.

Coordonnées personnelles

L'onglet « coordonnées personnelles » permet de modifier l'adresse et les numéros de téléphone et éventuellement les adresses de l'étudiant et du représentant légal.

Représentant légal

L'onglet « représentant légal » permet de renseigner l'identité, l'adresse, les numéros de téléphone et les adresses mail du représentant légal de l'étudiant.

Sous-menu « Fichiers personnels »

Fichiers personnels

L'onglet « fichiers personnels » permet de déposer des fichiers pour un échange entre les enseignants, les étudiants et l'administration.

La taille maximale d'un fichier est de 100 Mo.

Messagerie @hear.fr 61 – 64

Une adresse email @hear.fr vous est accessible afin notamment de faciliter la communication avec le personnel administratif et pédagogique.

L'ensemble des échanges avec les étudiants inscrits se fait par le biais de leur adresse de messagerie «@hear.fr». La communication sur votre adresse email personnelle ne se fera pas.

Afin de ne pas manquer des informations importantes, il est nécessaire de consulter sa boîte de messagerie en «@hear.fr» régulièrement. L'interface web mail vous permet également

d'accéder à des listes de messagerie facilitant notamment la communication entre étudiants de la HEAR, etc.

Si cette consultation régulière devait être trop fastidieuse, vous avez la possibilité, en vous connectant à la plateforme webmail (www.login.microsoftonline.com), de transférer automatiquement les messages qui vous sont envoyés sur l'adresse en «@hear.fr» sur votre messagerie usuelle. Cela évite de manquer des informations envoyées par la Haute école des arts du Rhin et l'Académie supérieure de musique (cf ci-dessous).

Accès à la messagerie

Informations de connexion

- URL de la messagerie*
- Identifiant de connexion :
prenom-composé.nom-composé@hear.fr
- Mot de passe provisoire : fourni au préalable par la scolarité et/ou sur votre email personnel.
* se connecter avec une version récente d'un navigateur internet tel qu'Internet Explorer, Firefox ou Chrome.

- À la première connexion, le mot de passe provisoire sera à modifier.

Un mot de passe fort est nécessaire : entre **8 et 16** caractères en combinant des lettres majuscules/ minuscules **ou** des chiffres **ou** des symboles (exemples : ! @ # \$ % ^ & * - _ + = [] { } ...).

Configuration de base

- À la première connexion, il vous est demandé d'ajouter des informations de secours pour vous permettre de récupérer automatiquement votre mot de passe en cas de perte/oubli.
- Cliquez sur : Le configurer maintenant
- Vous pouvez enregistrer votre email personnel et/ou votre numéro de téléphone (mobile si possible), ces moyens seront utilisés pour renvoyer un mot de passe.

- Renseigner ensuite la langue et le fuseau horaire (très important pour les heures de réception de vos emails et pour avoir les noms de dossiers dans la langue choisie).
- Sélectionnez :
- Français (France) comme langue,
 - UTC+ 01:00 Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris pour le fuseau horaire.

Page d'accueil

La page d'accueil retrace toutes les fonctionnalités d'OFFICE365 et notamment :

- Outlook : accès à sa messagerie (espace de stockage : 50 Go)
 - Calendrier : gestion de son calendrier et accès possible à des calendriers partagés
 - Contacts : annuaire centralisé de l'établissement (étudiants, enseignants, personnel administratif)
- et aux listes de diffusion
- OneDrive : accès à un espace de stockage en ligne pour sauvegarder ou partager des documents avec d'autres utilisateurs
 - OFFICE Online : suite Office en ligne permettant de modifier des documents directement depuis la messagerie ou l'espace de stockage en ligne.

Changement du mot de passe

Vous pourrez à tout moment modifier votre mot de passe depuis le webmail :

- Cliquez sur Paramètres > Mot de passe,
- Une nouvelle fenêtre apparaît : saisissez votre ancien mot de passe, puis saisissez un nouveau mot de passe et confirmez-le une seconde fois,
- Cliquez sur envoyer.

Mise en place/changement des informations de secours

Pour vous permettre de saisir ou mettre à jour des informations de secours, vous pouvez vous rendre à l'URL : motdepasse-messagerie.hear.fr

et y inscrire votre email et/ou votre téléphone afin de pouvoir réinitialiser votre mot de passe en cas de perte/oubli.

Logiciels Microsoft

Nous bénéficions d'un abonnement éducation qui vous permet d'installer gratuitement le pack Office sur vos ordinateurs (jusqu'à 5 licences, compatible Mac et Pc). Vous pourrez notamment installer Outlook qui permettra de configurer votre messagerie HEAR.

Une fois les logiciels installés, vous pourrez activer votre licence en cliquant sur : « se connecter à un abonnement Office 365 existant » et en utilisant votre identifiant de messagerie.

Pour tout problème de connexion ou relatif à la messagerie, contactez [✉ informatique@hear.fr](mailto:informatique@hear.fr)

Vous pouvez télécharger les logiciels :

- Au démarrage depuis la fenêtre principale,
- Depuis les Paramètres > Office 365 > État de l'installation > Installer les applications de bureau

Configuration

Les informations suivantes sont normalement mises en place automatiquement, mais seront peut-être à saisir dans certains cas :

- Serveur entrant EXCHANGE ou IMAP (port 993) : **outlook.office365.com**
- Serveur sortant EXCHANGE ou SMTP (port 587) : **smtp.office365.com**

Ne surtout pas utiliser un serveur entrant POP.

Rappel : par défaut, la messagerie et toutes ses fonctionnalités sont accessibles facilement depuis n'importe quel ordinateur avec un navigateur internet récent via l'URL suivante : webmail.hear.fr

Les identifiants de connexion, fournis au préalable, sont à retenir :

- Adresse email : au format **prenom-compose.nom-compose@hear.fr**
- Mot de passe : à la première connexion, il est indispensable de remplacer le mot de passe provisoire par un mot de passe personnel fort (8 caractères avec majuscule(s)/minuscule(s), un caractère spécial et un chiffre).

Les fonctionnalités suivantes sont accessibles depuis le webmail

Outlook : accès à sa messagerie (espace disque : 50 Go)

Logiciel Outlook pour Mac et Windows

Vous pourrez installer Outlook qui permettra de configurer votre messagerie HEAR.

Pour télécharger le pack, il suffit de vous connecter sur webmail.hear.fr et d'activer, si ce n'est pas déjà fait, votre compte pour la version Éducation.

- Cliquez sur l'icône des notifications : un message apparaît (Bénéficiez de Microsoft Office gratuitement...), vous pouvez cliquer sur **Installer maintenant**.
- Cliquez sur Continuer
- Il se peut qu'une reconnexion soit nécessaire.
- Votre compte est configuré pour installer 5 licences sur vos ordinateurs.
- Vous pourrez par la suite télécharger et installer le pack depuis le menu > Paramètres Office 365 > Logiciels > Office.
- Une fois installé, démarrez Outlook et cliquez sur Outils > Comptes...

- Puis ajoutez un compte **Exchange (ou Office 365)**
- Saisissez ensuite votre adresse email dans les champs adresse e-mail et nom d'utilisateur. Indiquez la méthode nom d'utilisateur et mot de passe et saisissez votre mot de passe de messagerie.
- Un message apparaît : cochez **Toujours utiliser ma réponse pour ce serveur** et cliquez sur **Autoriser**
- La messagerie est configurée.

Vous pouvez modifier la **description du compte** (c'est le nom qui apparaîtra en haut de la boîte de réception) et le **nom complet** (c'est le nom qui apparaîtra lors de vos échanges).

Logiciel MAIL pour Mac

Ouvrez le logiciel Mail et cliquez sur Fichier, puis Ajouter un compte...

Selon la version de votre système d'exploitation, les fenêtres suivantes peuvent différer.

Logiciel Mail pour Mac

- Ouvrez le logiciel **Mail** et cliquez sur **Fichier**, puis **Ajouter un compte**.
- Selon la version de votre système d'exploitation, le protocole suivant peut légèrement différer.
- Saisissez votre email, votre mot de passe et cliquez sur **Continuer**.
- Dans une version plus récente, des types de messagerie sont listés, il faut sélectionner Exchange.
- Cochez contacts et calendriers pour les synchroniser et cliquez sur **Créer**.
- Dans une version plus récente, vous pourrez choisir de synchroniser des éléments supplémentaires tels que les notes, rappels :
- La messagerie est configurée.
- Pour vérifier le paramétrage, vous pouvez aller dans le menu **Mail**, puis **Préférences**.

Logiciel Thunderbird pour Mac et Windows

- **Si aucune messagerie n'est déjà configurée** sur le logiciel dans la fenêtre affichée, il faudra saisir :
 - votre nom complet (ce nom apparaîtra dans les emails envoyés)
 - votre adresse électronique
 - votre mot de passe
 - **Si une messagerie est déjà configurée**, vous pouvez créer un nouveau compte depuis thunderbird en allant dans le menu :
 - Outils > Paramètres des comptes puis sur le menu
- Gestion des comptes > Ajouter un compte de messagerie...
- Saisir les paramètres serveur entrant et sortant comme suivant :
 - Serveur entrant :
IMAP | **outlook.office365.com** | 993
 - Serveur sortant :
SMTP | **smtp.office.365.com** | 587
 - Vous pouvez cliquer sur Tester pour vérifier la connexion et Terminé si c'est validé.
 - Votre messagerie est configurée :

Application OWA pour mobiles/tablettes : iPhone/iPad, Windows Phone, Android

- L'application est gratuite et peut être téléchargée depuis le portail suivant la marque/modèle de votre mobile ou tablette (App Store pour iPhone, Android market).
- Une fois l'application téléchargée, appuyez sur le logo de l'application pour démarrer.
- Saisissez ensuite les identifiants de connexion à la messagerie et appuyez sur **Se connecter**.
- Une fois connecté, vous arrivez sur la fenêtre ci-dessous avec les fonctionnalités suivantes :
 - Outlook pour la messagerie,
 - Contacts pour les contacts privés et l'annuaire HEAR,
 - Calendrier.

Procédure de transfert de messagerie

Connectez-vous à la plateforme webmail :
webmail.hear.fr

- cliquez sur l'icône « paramètre » symbolisée par une roue dentée
- un menu s'affiche, cliquez sur « Courrier »
- dans le bandeau de gauche, cliquez sur « Transfert » dans la partie « Comptes » puis renseigner l'adresse de messagerie sur laquelle vous souhaitez transférer vos mails en « @hear.fr »
- pour finir, validez le transfert

Évènement à ne pas manquer 65 – 66

Dates de vacances

Les cours reprennent le dernier jour indiqué.

Rentrée : lundi 3 sept. 2018

Toussaint : du samedi 20 oct. au lundi 5 nov. 2018

Noël : du samedi 22 déc. 2018 au lundi 7 janv. 2019

Hiver : du samedi 9 févr. au lundi 25 févr. 2019

Printemps : du samedi 6 avr. au mardi 23 avril 2019

Été : samedi 6 juil. 2019

(Attention : les dates des vacances de l'Université ne sont pas les mêmes)

Rentrée, lundi 3 sept. 2018

- Réunion de rentrée des étudiants Académie (tous les cursus confondus) : 10h30, salle 30

Inscriptions, 4 au 12 sept. 2018

- Guichet commun d'inscription Université/ Académie : mardi 4 et mercredi 5 septembre 2018
- Inscriptions pédagogiques à l'Académie : du jeudi 6 au mercredi 12 sept. 2018 (selon le créneau attribué à chaque cursus)
- Réunion de rencontre entre étudiants en Master et directeurs de mémoire Université/ Académie : vendredi 7 septembre 2018 à 14h, université de Strasbourg, bâtiment « Le Portique »

Échanges mobilité internationale 2018-2019

Réunion d'information : lundi 3 sept. de 14h à 15h30 (obligatoire pour tous les étudiants sauf les master 2)

- Date limite de rendu des fiches projets : vendredi 25 jan. 2019 (voir page 46)

Élection des représentants étudiants, jeudi 25 octobre 2018

Semaine Hors limites, du 12 au 16 novembre 2018

(voir page 9)

Sessions de l'Orchestre symphonique de l'Académie

- Session 1 : 9 et 10 novembre 2018
- Session 2 : 8 et 9 février 2019
- Session 3 : 12, 13 et 14 juin 2019 (voir page 35)

Examen d'entrée 2019 – 20 à l'Académie

- Ouverture des préinscriptions : mardi 4 déc. 2018
- Clôture des préinscriptions : mardi 15 jan. 2019
- Examens : février, mars et avril 2019

Midis de la musique de chambre (durée : 1h)

- Jeudi 20 décembre 2018 à 12h30
 - Jeudi 10 janvier 2019 à 12h30
 - Jeudi 24 janvier 2019 à 12h30
 - Jeudi 7 février 2019 à 12h30
 - Jeudi 28 février 2019 à 12h30
 - Jeudi 14 mars 2019 à 12h30
 - Jeudi 28 mars 2019 à 12h30
 - Jeudi 4 avril 2019 à 12h30
 - Jeudi 2 mai 2019 à 12h30
 - Jeudi 16 mai 2019 à 12h30
- Cité de la musique et de la danse (salle 20)
(voir page 36)

Aide à projet étudiant

Les commissions 2018–2019 auront lieu :

- Le 13 décembre 2018
(limite de dépôt des dossiers le 29 novembre 2018)
- Le 4 avril 2019
(limite de dépôt des dossiers le 21 mars 2019)
- Le 29 mai 2019 pour les anciens étudiants de la HEAR
(limite de dépôt des dossiers le 15 mai 2019)
(voir page 41)

Tranche de Quai sur le site HEAR à Mulhouse

- Jeudi 31 janvier 2019 de 19h30 à minuit
- Jeudi 4 avril 2019 de 19h30 à minuit
(voir page 38)

Bourse d'aide à la notoriété

- Date limite de dépôt des dossiers :
jeudi 31 janvier 2019
(voir page 41)

Ensemble de musique contemporaine

- Session 1 : du 7 au 22 septembre 2018,
dans le cadre du Festival MUSICA
- Session 2 : du 22 octobre au 8 novembre 2018
(voir page 35)

Sessions de l'Orchestre d'harmonie

- Concert session 1 : 9 et 10 novembre 2018
à l'auditorium de la Cité de la musique
et de la danse
- Concert session 2 : 8 et 9 février 2019
à l'auditorium de la Cité de la musique
et de la danse
- Concert session 3 : 12, 13 et 14 juin 2019
à l'auditorium de la Cité de la musique
et de la danse
(voir page 35)

Concerts-examens

- Date limite de rendu des programmes et des fiches techniques : Mardi 14 mai 2019
(voir page 32)
- Examens de musique de chambre :
Examens de musique de chambre
jeudi 23 mai et vendredi 24 mai 2019 en salle 30
(répétitions : lundi 20 mai et mardi 21 mai 2019)
- Épreuves instrumentales : juin/juillet 2019

Week-end des diplômes, du 27 au 30 juin 2019

- Le concert interdit des étudiants de l'Académie supérieure de musique : samedi 29 juin 2019
(horaire à définir)

Plans 67-71

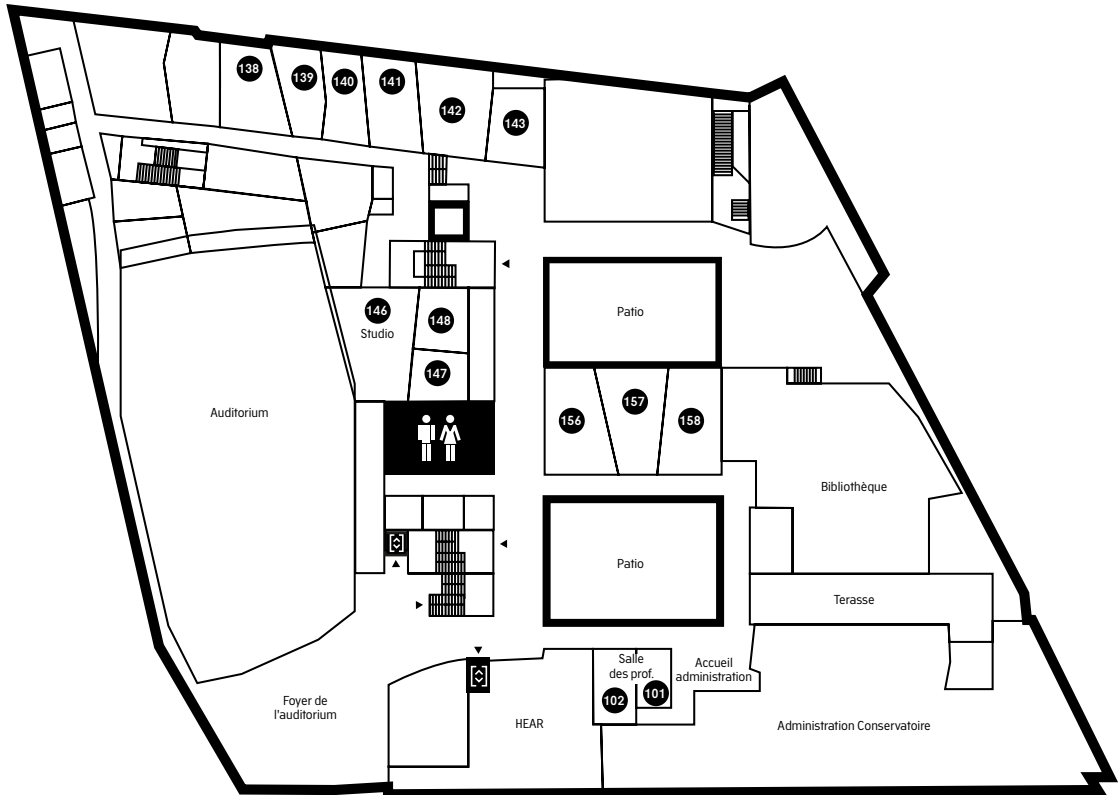
Strasbourg

Cité de la musique et de la danse

Rez-de-Chaussée



1^{er} étage



2^e étage



3^e étage



La Haute école des arts du Rhin est un établissement public de coopération culturelle, sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication. Ses membres fondateurs et ses principaux contributeurs sont : la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et l'État – ministère de la Culture et de la Communication. Elle reçoit le soutien de la région Grand Est.



Responsable de la publication

David Cascaro

Co-responsable

Vincent Dubois

Réalisation

Laurent Doucelance,
Thibaut Gindensperger,
Anne Guyonnet,
Gilles Oltz,
Marie-Ève Thallinger

Mise en page

Colline Guinchard

Impression

Printot-ixo, août 2018

Papiers

Couverture : 230 g/m² Coloraction Jaune Canari
Intérieur : 80 g/m² popset Coloraction
Jaune citron Florida

Caractère

Police Academy Sans Regular et Bold

